

L'OBSERVATEUR

de

L'OCDE

Intégration
régionale

Energie nucléaire :

- personnel
- retombées

Interventions
urbaines

Marchés
obligataires
en Asie

L'enseignement
en Suède

Cités
éducatives

Sécurité
routière

L'environnement
en Europe de l'Est



Nouveautés du Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Cette publication trimestrielle bilingue est un complément aux Principaux indicateurs économiques de l'OCDE. Elle contient un large éventail de données mensuelles, trimestrielles et annuelles pour la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, l'ex-République fédérative tchèque et slovaque et la Roumanie.

Les indicateurs couvrent la production industrielle, la construction, l'emploi, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, le commerce intérieur et les échanges.

Abonnement 1993 :

(07 93 00 3) ISSN 1019-9829 FF120 £16 US\$28 DM52

TENDANCES ET POLITIQUES DE LA PRIVATISATION

L'objectif de cette nouvelle publication semestrielle est de contribuer à faire comprendre les problèmes que rencontrent les pays d'Europe centrale et orientale durant leur passage de l'économie planifiée à l'économie de marché.

Elle fournit des données synthétiques sur l'ampleur des opérations de transformation, de restructuration et de privatisation, permettant ainsi d'évaluer le rythme des privatisations dans l'ensemble de la zone. Les sections consacrées aux innovations institutionnelles et méthodologiques sont particulièrement importantes.

Abonnement 1993 :

(06 93 00 2) ISSN 1021-3287 FF150 £20 US\$30 DM50

ÉVALUATION ET PRIVATISATION

Ce rapport examine l'évolution intervenue dans le domaine comptable et de l'évaluation. Tirant parti de l'expérience récente des pays d'Europe centrale et orientale, il passe en revue les principales méthodes d'évaluation des actifs et des entreprises, et leur application dans une période de transition et d'incertitude économique. Ces évaluations sont particulièrement utiles tant aux agences de privatisation qu'aux investisseurs.

janvier 1993, 120 pages

(14 93 02 2) ISBN 92-64-23818-2

FF100 £17 US\$24 DM40

Également disponibles :

LES PROBLÈMES ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN POLOGNE

janvier 1993, 72 pages

(14 92 03 2) ISBN 92-64-23807-7

FF60 £10 US\$15 DM25

L'INDUSTRIE EN POLOGNE. Problèmes et politiques d'adaptation structurelle

octobre 1992, 202 pages

(14 92 04 2) ISBN 92-64-23755-0

FF170 £25 US\$44 DM70

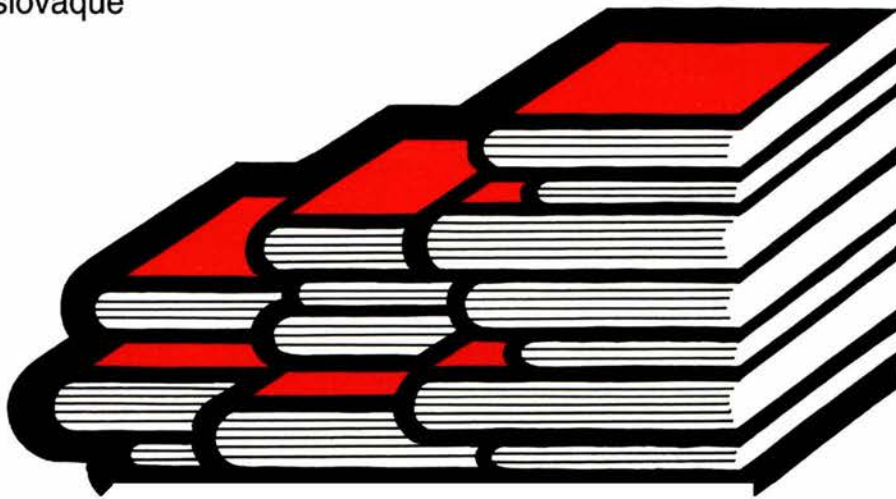
POLITIQUES NATIONALES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE :

République fédérative tchèque et slovaque

décembre 1992, 214 pages

(14 92 08 2) ISBN 92-64-23796-8

FF180 £30 US\$44 DM75



L'OBSERVATEUR

de l'OCDE

Bimestriel publié en anglais et en français par
l'ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 85 00

Les articles sans *copyright* peuvent être reproduits accompagnés de la mention « Reproduit de l'Observateur de l'OCDE » et de la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs, ainsi qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec leur signature.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

La rédaction n'est pas tenue de rendre des manuscrits non sollicités.
Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Le numéro :

FF22 £2,50 \$EU5 DM9

Abonnement 1 an :

FF110 £13 \$EU24 DM46

Tél. (33 1) 45 24 81 66

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Yannick Bultynck

Carol Thornton

Conception et

réalisation technique

Gérald Tingaud

Recherche photographique

Silvia Thompson

S O M M A I R E

échanges

4

LE PRIX DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Nicholas Vanston

énergie

8

ÉNERGIE NUCLÉAIRE :

ASSURER LA RELÈVE DU PERSONNEL QUALIFIÉ

Nicholas Zarimpas

11

LES RETOMBÉES TECHNOLOGIQUES DES ACTIVITÉS NUCLÉAIRES

Pierre Girouard

affaires urbaines

14

VILLES : L'INTERVENTION MODESTE

Rémy Prud'homme

affaires financières

18

LE RÉVEIL DES MARCHÉS OBLIGATAIRES EN ASIE DU SUD-EST

S.Ghon Rhee

enseignement

23

L'ENSEIGNEMENT EN SUÈDE : UNE RÉFORME RADICALE

George Papadopoulos

27

LA CITÉ ÉDUCATIVE

Donald Hirsch

transports

30

LE MARKETING DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Antonios Barbas et Burkhard Horn

économies en transition

33

L'ENVIRONNEMENT À L'EST : DU ROUGE AU VERT ?

Ferenc Juhasz et Aldea Ragno

économie

37

REPÈRES

39

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE



Tom Van Sant/S.P.L./Cosmos

181

avril-mai 1993

Couverture

Les accords régionaux entre pays voisins peuvent sembler conduire à plus d'échanges et de croissance économique. Mais ils ont des coûts, notamment sous forme de barrières contre des pays tiers.



Raphaël Gaillard/Gamma

Le prix de l'intégration régionale

Nicholas Vanston

EC, AELE, ALENA, ANASE, MERCOSUR – autant de sigles qui évoquent d'une façon ou d'une autre le phénomène très débattu de «l'intégration régionale», c'est-à-dire la tendance des liens économiques à se développer plus rapidement entre pays voisins qu'entre pays ou régions plus éloignés. Quelle est la réalité économique derrière les sigles ?

La première préoccupation de l'analyste de «l'intégration régionale» doit être de vérifier si, et dans quelle mesure, le phénomène existe réellement. Pour les échanges de biens visibles, c'est assez facile, puisque les statistiques du commerce extérieur de presque tous les pays du monde sont de bonne qualité et remontent assez loin dans le temps. Il en ressort effectivement que, quel que soit le critère retenu, les échanges de certains pays avec leurs voisins progressent plus vite qu'avec des partenaires commerciaux plus lointains.

C'est notamment le cas des pays européens, dont les échanges mutuels constituent aujourd'hui nettement plus de la moitié du total du commerce extérieur, et continuent de s'accroître. C'est également le cas, bien qu'à un degré moindre, pour le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, désormais unis par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi que pour les nouveaux pays industriels de l'Asie du Sud-Est.

Ailleurs dans le monde, le tableau est plus nuancé. Les échanges des pays d'Europe centrale et orientale entre eux

et avec les républiques de l'ex-Union soviétique sont en chute libre, cependant que le commerce de voisinage des pays en développement est dans l'ensemble plutôt limité et ne semble présenter de tendance générale, ni à la baisse ni à la hausse.

En dehors des échanges de marchandises, nombre d'analystes et de commentateurs s'intéressent aussi aux échanges de services et aux investissements internationaux. Dans ces domaines, les choses sont beaucoup plus floues. Les données indiquent une tendance assez faible vers une concentration régionale des échanges de services des pays européens, notamment depuis le milieu des années 80, mais pas d'évolution comparable en Amérique du Nord. Les flux d'investissement étranger direct ont augmenté très rapidement dans les années 80 et jusqu'à une période récente, mais ils paraissent tout autant mondiaux que régionaux. Le Japon, par exemple, investit largement en Asie, mais plus encore aux

Nicholas Vanston dirige la division des échanges et des investissements internationaux, département des affaires économiques de l'OCDE.

Etats-Unis et en Europe ; quant aux Etats-Unis, ils investissent beaucoup plus en Europe qu'au Canada ou au Mexique, encore que les flux d'investissement vers le Mexique en particulier aient progressé très rapidement avant même la signature de l'ALENA (lequel n'a d'ailleurs pas encore été ratifié).

L'intégration régionale intéresse les gouvernements pour plusieurs raisons. Dans certains cas – l'Europe des années 50 ou l'Asie du Sud-Est d'aujourd'hui –, le processus d'intégration apparaît comme un phénomène spontané, généré par les forces du marché et associé à une croissance économique particulièrement rapide. La prospérité d'une région pouvant déborder sur d'autres, les responsables des politiques économiques partout dans le monde doivent se tenir informés de ces questions, afin que leurs pays respectifs puissent profiter des avantages d'une expansion affichée ailleurs et s'implanter sur des marchés qui s'annoncent prometteurs.

Dans d'autres cas, le processus spontané est favorisé par des accords intergouvernementaux qui réduisent les

barrières commerciales entre les pays concernés. C'est ce qui s'est passé pour les pays d'Europe, réunis pour former la Communauté européenne et puis, au début des années 60, l'Accord européen de libre échange (AELE). Dans d'autres cas encore, les gouvernements de pays voisins s'accordent mutuellement un statut de partenaire privilégié, même si, de leur propre mouvement, leurs échanges ne progressent guère. Et ce dans l'espoir de renforcer leurs liens commerciaux et leur prospérité. De nombreux pays en développement ont passé des accords de ce genre, en particulier dans les années 60 et 70.

Création de trafic, détournement de trafic

On pourrait penser que tout accord qui réduit les obstacles aux échanges au sein d'un groupe de pays profite à ces derniers sans nuire à d'autres, mais ce n'est pas nécessairement le cas. D'ailleurs, l'article 24 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) édicte des critères stricts afin d'assurer la compatibilité de tels accords avec le système commercial multilatéral.

Deux raisons, principalement, doivent inciter les pays tiers à se montrer vigilants. Premièrement, les pays qui se regroupent en région peuvent être tentés d'élever leurs barrières commerciales à l'encontre des tiers en même temps qu'ils les abaissent entre eux – c'est le syndrome de la «forteresse». Ce faisant, les pays en question se font généralement au moins autant tort à eux-mêmes qu'aux autres, car ils se coupent artificiellement de la concurrence mondiale. Il ne fait pas de doute que les mauvaises performances des économies d'Europe centrale et orientale pendant la période d'après-guerre s'expliquent entre autres par les barrières érigées contre les importations en provenance de l'Ouest alors que les échanges intra-régionaux étaient favorisés par le système du COMECON.

La deuxième raison est que, même si les barrières à l'encontre des pays tiers

ne sont pas renforcées, les accords régionaux peuvent nuire à ces pays. L'économiste canadien Jacob Viner a été le premier à le noter en 1950, lorsqu'il a montré que l'abaissement sélectif des barrières commerciales peut introduire des distorsions dans les échanges¹. Quand les tarifs douaniers sont uniformes, chaque pays fait venir ses importations du pays qui produit au moindre coût, tout en les payant plus cher que lorsque les échanges sont totalement libres. En revanche, quand les droits de douane sont moins élevés pour certaines provenances que pour d'autres, les importateurs achètent au pays qui offre le meilleur prix, et qui n'est pas forcément celui qui peut produire au moindre coût. Ce «détournement de trafic» est une conséquence inévitable des accords commerciaux régionaux. Il est important d'établir dans quelle mesure il est ou non compensé par une «création de trafic», à savoir le commerce et la prospérité supplémentaires générés dans la région par l'abaissement des barrières.

Il s'agit d'une question empirique à laquelle il n'est pas facile de répondre, car pour ce faire il faut savoir ce qui se serait passé en l'absence d'accord régional. Les analystes pensent que, d'une manière générale, pour ce qui concerne la CE et l'AELE, la création de trafic l'a emporté sur le détournement depuis l'instauration de ces deux organisations.

Toutefois, le cadre institutionnel peut influencer sur les résultats. L'idée force des instigateurs d'accords commerciaux régionaux en Afrique et en Amérique latine, surtout dans les années 60 et 70, était qu'en faisant alliance pour créer un grand marché régional, chacun allait pouvoir exploiter des économies d'échelle. Une

étude menée à l'OCDE ces deux dernières années aboutit à la conclusion que, dans presque tous ces cas, on a nettement plus détourné qu'on n'a créé de trafic et que tout le monde y a perdu². Cela tient au fait que les accords passés impliquaient généralement un relèvement explicite ou implicite des barrières commerciales pour les pays tiers et que les différents partenaires étaient peu disposés à laisser péricliter leurs industries non compétitives pour que leurs voisins plus compétitifs puissent, eux, développer les leurs.

A certains égards, cependant, l'analyse classique sur le thème création/détournement est moins pertinente que dans le passé. En effet, les droits de douane associés aux échanges de biens entre pays de l'OCDE sont maintenant très faibles et l'incidence globale d'une nouvelle réduction de ces droits serait limitée. Les types d'accords régionaux qui se mettent actuellement en place vont bien au-delà du simple abaissement concerté des droits de douane sur les marchandises. L'ALENA, par exemple, couvre aussi les obstacles non tarifaires qui, y compris au titre de l'environnement, frappent les échanges de produits agricoles et textiles, les échanges de services et les flux d'investissement.

Le programme CE92 (le «marché unique») va encore plus loin. Il abolit purement et simplement les formalités douanières aux frontières intra-communautaires, favorise le libre mouvement des travailleurs au sein de la Communauté, harmonise les normes professionnelles et industrielles et, d'une manière générale, encourage la concurrence. Même avant la mise en œuvre de ce programme, la Commission de la CE



1. «The Economics of Customs Unions», *The Customs Union Issue*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, pp. 41-55.

2. Barrie Stevens, «Les industries "stratégiques" dans les années 90», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.

exerçait déjà son pouvoir de supervision sur les législations nationales pour s'assurer que celles-ci n'étaient pas en contradiction avec les objectifs communautaires. Les subventions, dont bénéficient certaines activités ou régions et qui faussent la concurrence, ou les fusions, qui peuvent déboucher sur une position dominante, sont des exemples typiques de pratiques que la Commission a depuis longtemps le pouvoir d'examiner et, si nécessaire, d'interdire.

Effets sur les réformes structurelles

De fait, il conviendrait peut-être mieux de considérer les récents accords régionaux concernant des pays de l'OCDE comme un moyen d'encourager les réformes structurelles dans ces pays, en soumettant le secteur privé à une concurrence accrue dans le plus grand nombre d'activités possible. Mais cela ne nécessite pas forcément un accord commercial régional. Les lois nationales sur la concurrence peuvent être renforcées de façon unilatérale et un pays peut, toujours de façon unilatérale, ouvrir ses frontières à la concurrence d'autres pays.

Quel que soit son mode de mise en œuvre, la réforme structurelle est un processus douloureux, au moins dans un premier temps. L'un des avantages des accords régionaux est que la nécessité et l'intérêt des réformes sont plus facilement perçus, leur mise en œuvre est probablement plus rapide et, parce qu'une réforme entraîne une autre, les gains en sont globalement plus importants, lorsque plusieurs pays sont concernés. A cela s'ajoute, sur un plan purement politique, le fait que, lorsqu'une réforme est impopulaire, les gouvernements nationaux peuvent se retrancher derrière l'accord régional.

Les accords régionaux ont de nombreux partisans et quelques vigoureux détracteurs. Les premiers ont la ferme conviction que les réformes structurelles que de tels accords suscitent seront aussi, au-delà du seul intérêt national, profitables aux pays tiers, et ce à deux égards. D'une part, le coût des importations en provenance de la région ira en diminuant à mesure que les producteurs de la région gagneront en efficacité. D'autre part, l'expansion de la production et du revenu

Bob Duenmrich/Sygma



dans les pays de la région les conduira à importer davantage en provenance des pays tiers. Ces derniers verront donc à la fois progresser leurs exportations et baisser le prix de leurs importations. Pourtant, les calculs analytiques montrent que, dans l'ensemble, les retombées positives de la CE et de l'ALENA pour les pays tiers ne sont pas particulièrement importantes, alors que les pays participants peuvent en attendre des bénéfices considérables.

Beaucoup d'économistes pensent que les accords régionaux de libre échange, notamment ceux qui stimulent la concurrence dans de nombreux secteurs au-delà des échanges de marchandises, se traduiraient non seulement par un accroissement de la production et des revenus à moyen terme, mais en plus par une accélération de la croissance potentielle à long terme. Cet argument a donné lieu à quelques analyses intéressantes, mais demeure pour l'instant du domaine de la conjecture.

Les détracteurs des accords régionaux, en revanche, considèrent que tous les accords de ce type sont par essence discriminatoires et contraires aux principes du libre commerce multilatéral inscrits en lettres d'or dans les articles du GATT. Ils font valoir que, dans le passé, de nombreux accords régionaux n'ont pas atteint leurs objectifs et ils craignent que, durant la phase d'ajustement des accords récents, certains secteurs d'Amérique du Nord et d'Europe, obligés d'ac-

cepter la concurrence accrue des autres pays de la région, ne tentent de se rendre la transition moins pénible en se fermant à la concurrence des pays tiers³.

Ce risque ne saurait être méconnu, bien que pour le moment il ne semble pas représenter une menace immédiate. Il est néanmoins largement admis que pour porter les fruits annoncés par leurs promoteurs, les accords régionaux doivent comporter un effort d'ajustement. Pour que les entreprises efficaces prennent de l'essor ou puissent profiter des économies d'échelle, il faut que d'autres se replient. Si on les aide à survivre à coup de subventions ou d'autres formes de protection, les avantages seront maigres, voire inexistantes.

Autre crainte suscitée par les accords régionaux, celle de voir le monde se scinder en « blocs commerciaux » régionaux, avec par exemple, l'Amérique du Nord d'un côté, l'Europe de l'autre et, au milieu, un bloc plus ou moins formel comprenant le Japon et quelques autres pays asiatiques. A l'intérieur de chaque bloc, les échanges seraient, pour l'essentiel, libres, avec pour seule contrainte les forces du marché. Les échanges avec un autre bloc ou avec des pays ne faisant partie d'aucun bloc seraient encadrés, c'est-à-dire soumis à des arrangements officiels portant sur les quantités, les prix et les sources. Chaque bloc considère-

3. *Intégration régionale et pays en développement : un point de vue intérieur et extérieur*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

rait les autres blocs comme des ennemis et non des partenaires commerciaux, le système commercial multilatéral s'effondrerait et le monde retomberait dans les guerres commerciales des années 30.

Heureusement, ce scénario n'est guère étayé par les faits. Certes, on observe une concentration régionale des échanges de marchandises, mais les échanges inter-régionaux continuent à augmenter, et les échanges de services et les flux d'investissement conservent un caractère essentiellement mondial. La crainte de voir se former des blocs commerciaux régionaux incite néanmoins des pays qui ne participent pas à des accords régionaux soit à rejoindre l'un des grands blocs, soit à s'associer entre eux pour en créer un nouveau. On dit également que les flux d'investissement étranger vers l'Amérique du Nord et l'Europe sont en partie suscités par la crainte que, un jour ou l'autre, seules les sociétés qui ont implanté des installations de production sur ces grands marchés ne soient en mesure de continuer à y vendre leurs produits. Dans cette optique, ceux qui sont partisans d'adhérer à des accords régionaux existants ou d'investir dans d'autres régions sont mus tout autant par la prudence et la peur de perdre que par l'espoir de gagner.

Les accords régionaux et le GATT

Dans la pratique, toutefois, le désir d'intégration régionale semble bien naître avant tout de l'espoir qu'une libération des échanges au sein d'une région débouchera sur une meilleure concurrence, une baisse des coûts et une augmentation des revenus. Il n'en demeure pas moins que, pour mettre en place un accord satisfaisant, il faut parfois beaucoup de temps et que, pour faire respecter un accord signé et assurer son efficacité, une vigilance constante est nécessaire. Faut-il d'une autorité centrale puissante, telle que la Commission de la CE, ou d'une forte dose de bonne volonté, l'expérience montre que, en cas de vaches maigres, les gouvernements souverains se soucieront d'abord de leurs intérêts nationaux. S'il en est ainsi, pourquoi les pays ne consacrent-ils pas tous ces efforts à la réalisation d'accords multilatéraux et non régionaux ? Les gains

potentiels de ces accords sont plus élevés encore et ils bénéficient de l'existence d'une institution centralisatrice respectée, le GATT.

La réponse est, semble-t-il, que le GATT est d'une certaine façon victime du succès des efforts qu'il a déployés pour réduire les barrières tarifaires au cours



Serge Aival/Sygnma

des différents *rounds* de négociations qui se sont succédé depuis la guerre. Les droits de douane entre les pays de l'OCDE – les acteurs de loin les plus importants de la scène commerciale mondiale – sont aujourd'hui très faibles, et le nombre des participants au GATT est beaucoup plus élevé que dans le passé.

Dans la pratique, il devient de plus en plus difficile, comme l'ont démontré les négociations d'Uruguay à leurs débuts, d'amener les nouveaux venus à convenir ne serait-ce que d'aborder certaines questions plus récentes qui sont désormais au centre des préoccupations des pays de l'OCDE. Il s'agit notamment des échanges de services, y compris financiers, des droits de propriété intellectuelle et des directives en matière d'investissements directs. Les pays de l'OCDE découvrent qu'il est beaucoup plus facile de négocier des accords dans ces domai-

nes avec des «gens du même bord», ayant des structures économiques semblables et une façon analogue d'envisager les problèmes de politique économique.

On peut espérer que l'expérience acquise lors de la négociation d'accords régionaux et les enseignements tirés de leur mise en œuvre pratique serviront un jour de guide pour des accords multilatéraux plus ambitieux. En ce sens, les accords régionaux seraient plus un tremplin qu'un obstacle dans la mise en place du système commercial mondial.



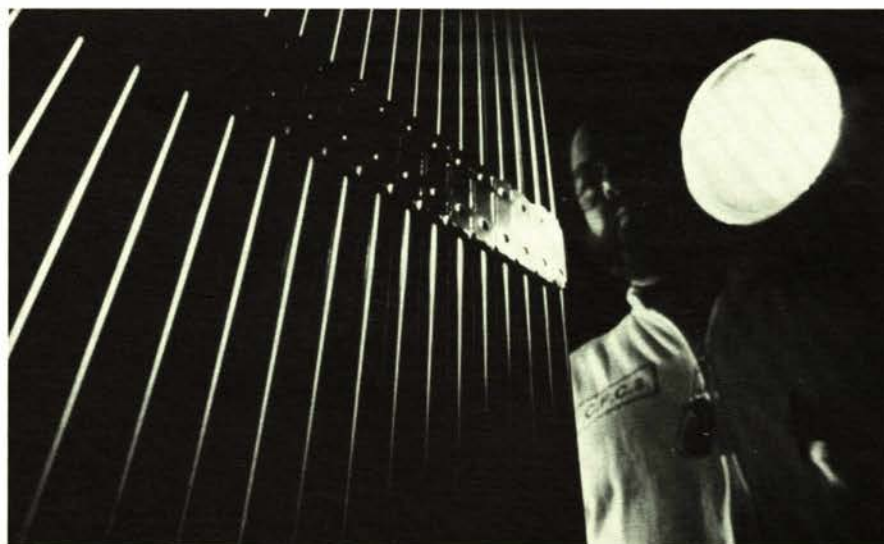
Quels que soient les mérites ou les dangers hypothétiques des accords commerciaux régionaux, presque tous les pays de l'OCDE et un nombre croissant d'autres pays sont désormais concernés – et ce n'est pas fini. La question qui se pose aux responsables des politiques économiques est donc de savoir comment maîtriser ces accords de façon à ce qu'ils apportent au monde le maximum d'avantages – et le minimum de distorsions. L'expérience le montre, une attitude vigilante et la pression des pairs sont la meilleure réponse, tant au moment des négociations que par la suite. Des institutions comme le GATT et l'OCDE, où sont constamment placées sous surveillance multilatérale les politiques nationales et régionales susceptibles d'avoir des retombées sur les pays voisins, ont ici un rôle évident à jouer. ■



Bibliographie OCDE

- **Intégration régionale et pays en développement : un point de vue intérieur et extérieur**, à paraître 1993
- John West, «Intégration économique : trois acteurs dans une même pièce», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 180, février-mars 1993
- **Les industries stratégiques dans une économie globale : questions pour les années 90**, 1991
- Barrie Stevens, «Les industries «stratégiques» dans les années 90», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.

Energie nucléaire: assurer la relève du personnel qualifié



Leimhofer/R.É.A.

On s'inquiète de plus en plus, tant dans les pays de l'OCDE qu'ailleurs, des difficultés que l'industrie nucléaire risque de rencontrer prochainement pour recruter – et garder – du personnel qualifié¹.

L'exploitation des centrales nucléaires, qui produisent de 20 à 73% de l'électricité consommée dans les pays de l'OCDE, exige un apport constant de personnel qualifié, tout comme l'augmentation des activités liées à une gestion efficace et sûre des déchets nucléaires radioactifs, à la réglementation, à la prolongation de la durée de vie des centrales et à leur déclassement. En outre, l'amélioration des installations nucléaires mal entretenues en Europe centrale et orientale, et dans l'ex-Union soviétique mettront lourdement à contribution le personnel disponible à l'heure actuelle.

L'offre et la demande de personnel qualifié sont, pour le moment, assez bien équilibrées. Mais certains pays de l'OCDE craignent que le flux de nouveaux venus dans les professions relevant du nucléaire ne commence à tarir à cause du départ à la retraite de scientifiques et d'ingénieurs expérimentés et de la diminution du nombre de diplômés dans les disciplines pertinentes.

Dans une enquête pilote, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) fait le point de la situation dans différents pays. L'enquête porte sur le personnel qualifié occupant des fonctions d'ingé-

Nicholas Zarimpas

nier ou de chercheur et possédant, au minimum, un diplôme du premier cycle ou l'équivalent. Elle couvre sept secteurs d'activité associés à la production d'électricité d'origine nucléaire : partie initiale du cycle du combustible² ; partie terminale du cycle ; exploitation et maintenance des centrales ; études techniques, fabrication et construction ; réglementation ; R-D et enseignement ; «autres». Les emplois dans ces principaux secteurs ont été subdivisés en plusieurs catégories, soit ingénieurs (ingénieurs nucléaires, ingénieurs chimistes, par exemple), scientifiques (physiciens, chimistes, etc.) et cadres de direction.

Douze pays – Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse – ont fourni des statistiques. Comme seuls quelques-uns d'entre eux tiennent à jour des bases de données exhaustives, les informations

Nicholas Zarimpas travaille à la division du développement de l'énergie nucléaire de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.

obtenues varient par leur portée et leur précision, mais elles ont néanmoins permis de corroborer un certain nombre d'observations générales.

L'importance du personnel dans chaque pays dépend, de toute évidence, de l'importance du programme nucléaire national (tableau) et les différences relevées dans la répartition de l'emploi par secteur reflètent la différence de structure des industries nucléaires. Les chiffres ont été comparés à l'échelon international, secteur par secteur, en fonction de l'ampleur des activités entreprises (ordre de grandeur de la puissance installée, notamment). Or, bien que la définition du personnel qualifié varie d'un pays à l'autre, la fourchette des effectifs «par unité d'activité» n'est en général pas très large.

On a aussi examiné la pyramide des âges du personnel qualifié. Il en ressort

1. **Personnel qualifié pour l'industrie nucléaire : évaluation de l'offre et de la demande**, Les éditions de l'AEN/OCDE, Paris, à paraître 1993.

2. La «partie initiale» du cycle du combustible nucléaire couvre l'extraction et le traitement du minerai d'uranium, la conversion et l'enrichissement de l'uranium et la fabrication du combustible, cependant que la «partie terminale» porte sur le traitement du combustible irradié et l'évacuation des déchets.

3. **Données sur l'énergie nucléaire**, Les éditions de l'AEN/OCDE, Paris, 1992.

Qu'il s'agisse de la production du combustible (à gauche), ou de la surveillance des procédures de sûreté (à droite), les différentes phases du cycle nucléaire nécessitent un flux constant de personnel qualifié.



Thuillier/R.É.A.

que, dans certains pays, une forte proportion de la population active va bientôt atteindre l'âge de la retraite (graphique), ce qui conduira probablement, dans un avenir très proche, à des pertes importantes de personnel qualifié. Ce problème est beaucoup plus marqué dans le secteur nucléaire, et les activités qui y sont liées, que dans d'autres industries.

Équilibrer l'offre et la demande

Dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, les effectifs devraient demeurer stables jusqu'en 2005, ou s'accroître légèrement. Deux exceptions seulement : le Japon, où la demande devrait augmenter rapidement du fait que l'expansion nucléaire est programmée au-delà de l'an 2 000 ; les États-Unis, où elle devrait progresser dans le secteur de la partie terminale du cycle du combustible, principalement à cause de l'intensification du programme de gestion des déchets radioactifs.

Le rythme de mise en service de nouvelles centrales, qui a culminé au début des années 80, devrait, selon les prévisions, se ralentir dans un proche avenir³. On aurait pu penser que cela se traduirait, du moins à court terme, par un relâchement de la pression sur les effec-

tifs disponibles de personnel qualifié. De fait, même en l'absence d'une expansion de la production totale d'énergie nucléaire, il sera sans doute de plus en plus difficile de maintenir l'équilibre actuel. Certes, dans le domaine de la conception et de la construction, la demande ne sera pas aussi forte qu'auparavant. Mais, en plus de la maintenance et de l'exploitation, on attachera un intérêt considérable aux moyens de prolonger la durée de vie utile des centrales et de les améliorer.

La demande de personnel permettant de déclasser des installations obsolètes ainsi que dans les activités liées à la partie terminale du cycle du combustible (principalement le retraitement et l'évacuation des déchets) commencera aussi à augmenter. Elle pourra fort bien s'associer d'une certaine progression de la demande de spécialistes de la réglementation (par exemple, ingénieurs travaillant sur l'extension de la réglementation dans le domaine de la conception et le fonctionnement de centrales). Les ventes à l'étranger, la R-D, l'enseignement et la formation continueront probablement à

susciter des pressions, sans toutefois avoir d'incidences majeures sur l'équilibre global.

En ce qui concerne l'offre, la plupart des pays font état d'une diminution du nombre de diplômés issus des facultés orientées vers le nucléaire (sciences de l'ingénieur, chimie et physique) ; en outre, le nombre d'universités proposant ce type de programmes est également en baisse. On pourra sans doute recruter du personnel qualifié ailleurs – autres branches des compagnies d'électricité, industrie chimique, construction –, l'industrie nucléaire se chargeant de les former. Mais il reste à savoir si ce processus parviendra à contrebalancer la diminution de l'offre qui s'aggravera si la tendance générale des étudiants de certains pays à se détourner de l'enseignement technique persiste.

S'assurer le personnel nécessaire

Les facteurs qui obligeront à conserver un noyau solide d'ingénieurs et de scientifiques qualifiés dans les disciplines nu-

PERSONNEL QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE, 1990

	Partie initiale		Partie terminale		Exploitation des centrales		Conception, fabrication et construction		Réglementation		R-D, enseignement		Autres		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Belgique	44	5,1	91	10,6	216	25,1	343	39,9	57	6,6	109	12,7	0	0,0	860	100
Canada	281	8,7	33	1,0	1 154 ^a	35,7	811	25,1	280	8,7	673	20,8	0	0,0	3 232	100
États-Unis	1 500	2,0	4 200	5,6	35 700	48,0	22 700	30,5	4 000	5,4	6 300	8,5	0	0,0	74 400	100
Finlande	0	0,0	95	24,1	146	37,1	0	0,0	60	15,2	93	23,6	0	0,0	394	100
France ¹	511	..	542	..	4 219	..	1 700	2 269
Japon	287	2,9	329	3,3	900	9,1	5 410	55,0	444	4,5	2 473	25,1	0	0,0	9 843	100
Pays-Bas	61	14,8	7	1,7	111	26,9	52	12,6	15	3,6	91	22,0	76	18,4	413	100
Suède	132	8,1	34	2,1	755	46,6	310	19,1	87	5,4	303	18,7	0	0,0	1 621	100
Suisse	0	0,0	65	9,2	265	37,4	158	22,3	83	11,7	124	17,5	13	1,8	708	100
Royaume-Uni	649	4,6	1 041	7,4	3 955	28,2	2 000 ^b	14,3	124 ^c	0,9	5 350	38,2	894	6,4	14 013	100

Notes :

.. non disponible

1. Les données couvrent les principales organisations concernées.

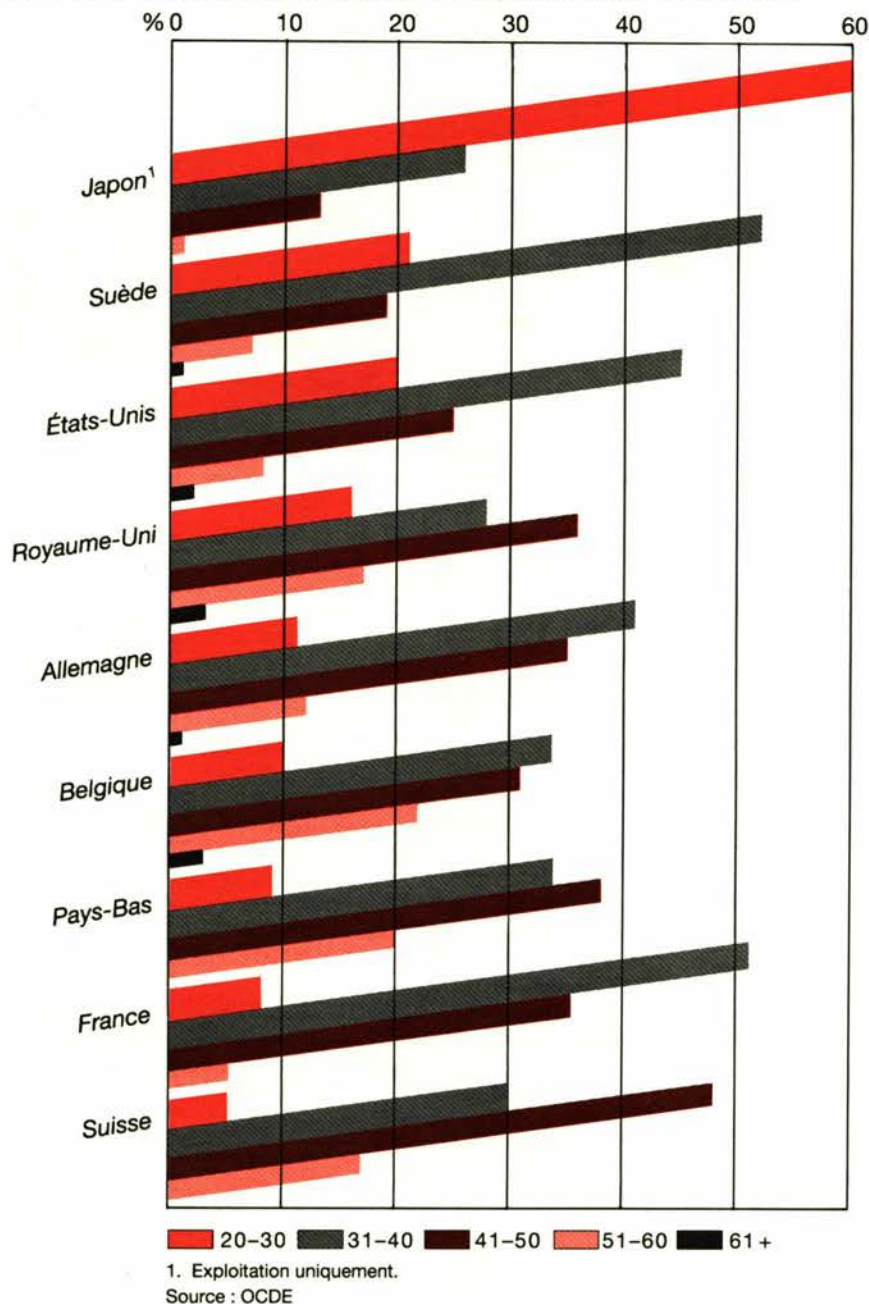
a. Ontario hydro seulement.

b. Estimation.

c. Personnel d'autres organismes travaillant sous contrat exclu.

Source : OCDE

SECTEUR DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE DES CENTRALES NUCLÉAIRES : STRUCTURE PAR ÂGES DU PERSONNEL QUALIFIÉ



cléaires sont nombreux : des considérations écologiques et économiques, associées aux décisions en matière de politique énergétique, la croissance prévue de la demande d'électricité et la coopération des pays de l'OCDE avec les pays d'Europe centrale et orientale, et ceux de l'ex-Union soviétique dans le domaine de la gestion et de la sûreté des centrales nucléaires. Les universités, en particulier, ont besoin de spécialistes hautement qualifiés pour faire face à la demande future de formation des étudiants qui se destinent à des activités de conception, d'application et d'enseignement liées à l'énergie nucléaire.

Il ne suffira peut-être pas que les gou-

vernements et les industries s'en remettent aux mécanismes du marché pour corriger les déséquilibres dans l'offre et la demande de personnel. Les délais de réaction à ces mécanismes risquent d'être trop longs et trop difficiles à prévoir pour que l'on ait la certitude de pouvoir répondre aux besoins de personnel de l'industrie nucléaire. Il serait de tout évidence plus judicieux d'anticiper les changements susceptibles d'intervenir et de prendre des mesures appropriées en temps voulu.

De fait, plusieurs pays ont d'ores et déjà entrepris des actions en faveur de la R-D et de l'enseignement dans le domaine nucléaire :

- financement par l'Etat de program-

mes de R-D dans les universités, les établissements d'enseignement technique, les instituts de recherche et l'industrie

- soutien financier de l'Etat et de l'industrie nucléaire aux étudiants et aux enseignants des universités et des cours d'été spécialisés

• coopération étroite entre les compagnies d'électricité exploitant des centrales nucléaires, les centres de recherche et les universités pour réaliser des projets de R-D, ainsi que pour former et échanger des étudiants et du personnel, etc.

- soutien apporté aux activités pédagogiques pertinentes des organismes de recherche publics.

En outre, l'offre de personnel qualifié devrait faire en permanence l'objet d'un suivi permettant d'avoir à tout moment un aperçu clair de la situation de la demande et de son évolution probable.

Quelle que soit la stratégie adoptée par les différents pays pour la production d'électricité d'origine nucléaire, la demande de personnel qualifié dans les pays de l'OCDE se maintiendra pendant plusieurs dizaines d'années. Compte tenu du vieillissement de la population active employée dans cette industrie et des problèmes prévus au niveau de l'offre future de personnel qualifié, il est encourageant de constater que les pouvoirs publics ont déjà pris des mesures pour y remédier. Il faut veiller attentivement à ce que ces mesures soient efficaces et, le cas échéant, les renforcer. De surcroît, les pays de l'OCDE et les organisations exerçant des activités dans le domaine de l'énergie nucléaire devraient continuer à rechercher de nouvelles mesures de nature à contribuer à assurer une offre suffisante de personnel qualifié à l'avenir.



Bibliographie OCDE

- **Personnel qualifié pour l'industrie nucléaire : évaluation de l'offre et de la demande**, à paraître 1993
- **Données sur l'énergie nucléaire**, 1992.

Les retombées technologiques des activités nucléaires

La mise en place de l'industrie nucléaire a nécessité un formidable investissement dans la recherche. Avec le temps, cet effort s'est révélé être une source d'innovation industrielle de tout premier ordre¹.

Pierre Girouard

L'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité remonte aux années 50. Dans une première phase, on a construit des réacteurs de recherche ou de démonstration de faible puissance pour mieux comprendre les phénomènes physiques fondamentaux, générer des données, tester des combustibles nucléaires et des composants de réacteur, produire les isotopes radioactifs pour des recherches ultérieures.

La phase suivante – les années 60 jusqu'au début des années 70 – a été marquée par la production, sur une plus grande échelle, de combustibles nucléaires et la construction des premiers (petits) réacteurs de puissance. Ainsi, la production d'électricité d'origine nucléaire, partie de zéro en 1950, était de 326 GWe en 1991. (Un repère: la capacité totale de production d'électricité de tous les pays européens de l'OCDE atteignait, en 1990, 580 GWe, les centrales nucléaires représentant 20% de ce chiffre). Dans le même temps, beaucoup de pays ont fondé des organes de réglementation qui ont élaboré une multitude de règlements et défini les règles de l'art.

Chaque étape de ce processus de création, *ex nihilo*, d'un secteur industriel, avec ses nombreuses branches de services et la réglementation associée, a exigé un énorme effort de recherche et de développement (R-D) dans un large éventail de domaines : recherche fondamentale sur la fission nucléaire et les moyens de la maîtriser ; matériaux de structure et équipement nécessaire au confinement

des matières nucléaires ; conception et construction de réacteurs et leur exploitation en toute sécurité ; techniques d'analyse probabiliste ; enrichissement isotopique de matières fissiles possibles ; conception et fabrication du combustible nucléaire ; retraitement et recyclage du plutonium récupéré ; manutention des déchets, leur gestion et leur élimination sûres ; modélisation mathématique du fonctionnement du cœur des réacteurs

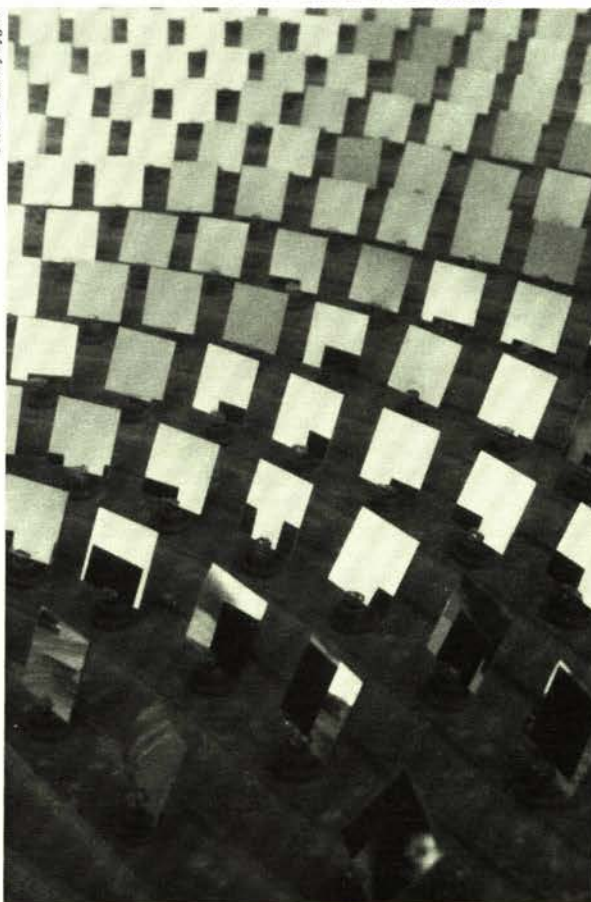
dans des conditions particulières et évaluation de la sûreté et/ou des risques résiduels ; mise au point des systèmes électroniques et de l'instrumentation ainsi que du matériel lourd, comme les pompes.

Retombées de la R-D

Dès que les programmes de R-D sur l'énergie nucléaire ont commencé à produire des résultats sous forme d'électricité à un prix compétitif, plusieurs organismes de recherche ainsi que des industriels ont compris que les nouvelles compétences et l'expertise générale acquises dans ce domaine pouvaient être mises à profit dans d'autres secteurs des sciences, des techniques et de l'industrie. Aussi, lorsque, dans les années 80, l'énergie nucléaire est parvenue à la maturité technique, ils ont commencé à consacrer une partie de leur potentiel de R-D et de leurs activités de service à la poursuite de ces nouveaux objectifs.

Cherchant à définir les principaux bénéficiaires de cette évolution, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) a récemment étudié les transferts de technologies d'origine nucléaire à des secteurs non nucléaires – soit les retombées. Afin de limiter le champ d'investigation, l'irradiation des aliments, les applications médicales et la production d'isotopes ont été exclues de l'étude car il s'agit d'applications bien connues qui constituent des industries à part entière. L'AEN a établi une liste de ces retombées d'après les réponses données à un questionnaire. Les retombées sont classées en fonc-

Les technologies de l'énergie solaire comptent parmi les principaux bénéficiaires des retombées de la R-D nucléaire.



Pierre Girouard, ingénieur nucléaire, travaille à la division du développement de l'énergie nucléaire de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.

1. Retombées technologiques des activités nucléaires, OCDE/AEN, Paris, à paraître 1993.

tion des techniques concernées, du mode de transfert et des industries qui en ont bénéficié.

Qui sont les bénéficiaires ?

Sur les quelque trois cents exemples cités, 126 retombées sont nées dans des laboratoires publics, 107 dans des entreprises privées, trois dans des entreprises mixtes (en partie publiques, en partie privées). Les deux tiers ont profité aux entreprises privées et la plus grande proportion du tiers restant aux entreprises mixtes. Ainsi, les entreprises privées, bien qu'à l'origine de la moitié seulement des retombées, en bénéficient indubitablement le plus.

Plusieurs technologies de base sont concernées :

- les essais et contrôles de matériaux et de produits
- la fabrication de matériaux (catalyseurs, céramiques, alliages, etc.)
- l'ingénierie et la conception
- l'instrumentation et les contrôles-commandes, les câbles, l'électricité et l'électronique
- la protection de l'environnement
- les techniques de fabrication et les applications mécaniques
- l'assurance de la qualité et la sûreté
- la robotique, la manutention et les transports
- les logiciels
- le commerce et les techniques de gestion de projets
- les simulateurs et la formation.

Les technologies sont transférées par différents moyens, dont la concession de licences, les accords de coopération et les co-entreprises, la vente directe, les contrats de R-D, les publications et les conférences, le conseil, les mouvements de personnel, l'information à l'intérieur d'une même entreprise ou établissement.

Les retombées des activités nucléaires ont toute une panoplie d'applications. Les industries apparentées à la production d'électricité se taillent la part du lion, les centrales à combustibles fossiles n'étant pas, tant sans faute, les plus mal loties. En dehors de ce secteur, les principaux bénéficiaires sont l'extraction du pétrole et du gaz, et l'industrie chimique. Parmi les principaux autres : l'ingénierie; la production et la distribution d'électri-

cité, de gaz, et d'eau chaude ; la fabrication de produits métallurgiques de base, d'ouvrages en métaux, de machines, d'instruments de précision et de matériel électrique, d'articles en caoutchouc et en plastique ; l'assainissement et le traitement des déchets ; les transports ; la radio et la télévision ; la construction.

Ces retombées contribuent également à la protection de l'environnement. La gestion des déchets radioactifs, par exemple, consiste à mettre au point des procédés et des systèmes de conditionnement d'isotopes radioactifs à vie longue afin de les stocker dans des formations géologiques. On envisage aujourd'hui de transposer l'expérience de la manutention des déchets radioactifs à la gestion de déchets toxiques non radioactifs comme les métaux lourds que rejettent les industries traditionnelles (l'industrie chimique par exemple).

De même, «l'évaluation probabiliste de la sûreté» fait désormais partie intégrante du processus d'évaluation de la sûreté et des risques dans les installations nucléaires. Cette méthodologie, née dans l'industrie aéronautique, peut être directement transposée à l'industrie chimique ou à d'autres industries présentant des risques d'accidents graves.

La corrosion du circuit de refroidissement est un facteur déterminant pour la durée de vie des centrales nucléaires. Or, l'expérience acquise en cette matière peut être directement appliquée à d'autres secteurs industriels (la production d'électricité non nucléaire ou, une fois de plus, l'industrie chimique). En fait, comme elles ne débouchent pas nécessairement sur des droits de brevets ou toute autre forme de gratification, les recherches dans ce domaine n'ont pas, en général, produit autant de retombées que d'autres activités.

Beaucoup de laboratoires, tant publics que privés, s'intéressant de plus près aux retombées de leurs travaux, ont adapté leurs structures et leurs programmes de façon à faciliter la mise au point et l'exploitation d'une technique dérivée. Dans certains cas, cette évolution a nécessité des changements de mentalité et de statut, souvent en harmonie avec les objectifs de gouvernements désireux de valoriser les résultats des études et recherches de pointe.

Les accords de coopération assortis de

l'octroi de licences sont un moyen courant de procéder à des transferts de technologie car ils permettent de s'adapter aux besoins du marché. Les contacts et les échanges de personnel ont également de fortes chances de réussir du fait de l'engagement direct des chercheurs.

Il faudra naturellement, dans chaque cas, étudier avec soin la meilleure tactique pour générer des retombées. Il existe des dispositifs particuliers dans certains établissements ou pays pour favoriser les transferts de technologie et la production de retombées dont certains comportent des avantages tant officiels qu'institutionnels, notamment pour le personnel. On peut citer «l'essaimage» en France (réembauche garantie, en cas d'échec, pour les employés qui essayent de lancer leur propre entreprise), le versement des redevances de brevets aux employés, les accords de R-D en coopération, etc.

Valorisation

Pour être couronnée de succès, une politique dynamique de valorisation des résultats de la recherche, émanant des pouvoirs publics ou des dirigeants d'établissements de recherche, doit respecter les règles suivantes. Premièrement, la recherche de retombées ne doit pas porter préjudice aux activités principales de l'établissement. Deuxièmement, il est primordial de bien connaître le secteur cible et son fonctionnement, de façon à pouvoir cerner ses besoins et, par là même, proposer des innovations et des idées susceptibles de l'intéresser. Troisièmement, bien que les contacts personnels soient importants, une étude plus structurée du marché s'impose parfois pour déterminer, par exemple, comment exploiter au mieux une invention. Quatrièmement, le moment où l'on prend contact avec un éventuel partenaire doit être choisi avec soin ; plus tôt les partenaires seront associés au projet, plus la viabilité industrielle de celui-ci sera garantie. Enfin, le domaine d'application doit être cerné avec la plus grande précision de sorte que le détenteur de la licence puisse tirer le maximum de l'invention dans son domaine à lui et que l'inventeur garde toute liberté de l'exploiter dans d'autres secteurs.

Le développement d'activités commer-



COI, Londres

Les systèmes de contrôle aérien «intelligents» ont eux aussi profité de la technologie nucléaire.

ciales et leur exploitation apportent, d'une manière générale, des revenus supplémentaires permettant aux établissements de recherche de compenser, du moins partiellement, la diminution de leurs subventions et de ne pas réduire trop la taille de leurs équipes de chercheurs tout en conservant du matériel et des installations de pointe. Savoir répondre aux besoins du marché constitue une bonne discipline pour les laboratoires de recherche, et élargit par ailleurs les perspectives de carrière pour les chercheurs qui se sont battus pour les technologies, les procédés ou les produits en question.

Diversification

A l'origine, l'énergie nucléaire s'est surtout développée sous la poussée de la technologie. Les planificateurs, redoutant une pénurie des sources d'énergie fossiles, ont alors décidé de développer (de «pousser») l'option nucléaire. Puis, dès que certaines de ces activités sont parvenues à la maturité industrielle, les laboratoires nationaux ont commencé à adapter leurs programmes de recherche aux besoins du marché, excepté dans quelques domaines comme la radioprotection et la gestion des déchets radioactifs.

Dans le même temps, les gouvernements de nombreux pays (la France et les Etats-Unis entre autres) ont fortement revu à la baisse leurs grands programmes nucléaires tels que la construction

des surgénérateurs rapides. Quelques-uns ont tout simplement mis fin à certaines activités, alors que d'autres ont pu, grâce à une coopération internationale bien organisée, les réduire.

La baisse consécutive de la charge de travail des équipes de recherche en place, ainsi que la réputation d'excellence des laboratoires ont favorisé la diversification des activités. Des ressources ont été affectées au développement de nouveaux marchés et à l'adaptation des produits existants à ces marchés. La mise au point de la technique de fabrication de nouvelles céramiques ou des supraconducteurs par des équipes qui avaient travaillé sur le combustible nucléaire est un bon exemple de cette évolution.

La diversification a été voulue, d'une part, par des chercheurs et des exploitants de laboratoires, d'autre part, par les propriétaires de ces laboratoires ou les pouvoirs publics qui désiraient exploiter leurs capacités de R-D à d'autres fins. Cette étape a été suivie d'un changement plus radical de la culture d'entreprise dans les sociétés qui se sont efforcées de commercialiser leurs produits et services et d'adapter leurs programmes aux besoins du marché. *AEA Technology* au Royaume-Uni fournit un bel exemple de changement de mentalité réussi. Cette entreprise, auparavant organisme public spécialisé dans le nucléaire, s'est progressivement tournée vers le marché pour devenir une «entreprise de haute technologie» à l'affût de tous les débouchés commerciaux.

Alors qu'au tout début du processus de diversification, les retombées intéressantes étaient plutôt rares, presque fortuites, les chances de succès se sont multipliées à mesure que les programmes s'adaptèrent à la demande existante ou potentielle. Mais cette évolution risque d'entraîner la perte ou l'indisponibilité de compétences essentielles pour des travaux jugés d'intérêt public, l'assistance technique aux autorités de sûreté nucléaire, par exemple. Il est vrai aussi que l'intérêt public, représenté par les gouvernements, joue un rôle de «marché locomotive».



Etant donné que les retombées des activités de l'industrie nucléaire sont, par définition, un sous-produit, il n'est pas question de les considérer comme une source de revenus palliant l'insuffisance des ressources consacrées à la R-D mais bien comme un moyen d'opérer à long terme des transferts de connaissances. Cela dit, elle peuvent aider à tirer le maximum des capitaux investis dans l'acquisition de connaissances. Certains pays n'ont adopté de véritable politique structurée en la matière que tout récemment (parfois depuis moins de trois ans) et il est trop tôt pour faire un bilan complet. Il est clair, cependant, qu'il y aurait beaucoup à gagner à rechercher systématiquement les retombées de la recherche nucléaire, compte tenu de la spécificité de chaque établissement et de chaque pays.



Bibliographie OCDE

- **Retombées technologiques des activités nucléaires**, OCDE/AEN, à paraître 1993
- **Incidences économiques générales de l'énergie nucléaire**, OCDE/AEN, 1992
- **Rapport de l'OCDE sur les indicateurs de la science et de la technologie, n° 3 : R-D, production et diffusion de la technologie**, 1989
- **Un rôle nouveau pour les organismes publics de recherches**, 1989.

Villes: l'intervention modeste

Jacques Wehrli/Fotogram-Stone



L'urbaniste se trouve devant un dilemme : l'existence de problèmes qui semblent appeler une intervention et l'impossibilité de connaître les effets d'une telle intervention. A mi-chemin : une intervention modeste qui combine rationalité économique et responsabilité sociale¹.

Rémy Prud'homme

Dans les pays de l'OCDE, où 80% des citoyens habitent dans des villes, la qualité de la vie, c'est d'abord la qualité des villes. Il est donc naturel que la politique, et les hommes politiques, s'emparent des villes et s'interrogent sur la façon de les concevoir ou de les améliorer. Ils le font depuis quatre millénaires. Et ce n'est pas par hasard si le mot même de politique a pour racine un mot grec, *polis*, qui signifie la ville.

Mais les perceptions de la ville, et avec elles les politiques urbaines, changent avec le temps. Au 19^{ème} siècle et jusqu'au milieu du 20^{ème}, dans beaucoup de pays européens et notamment en France, la ville était une valeur de «gauche» ; dans la vision d'un Hugo ou d'un Jaurès, elle incarnait la science, la liberté, le progrès. La «droite» au contraire

se méfiait des villes ; elle y voyait la corruption, l'anarchie, la décadence – «le tombeau des races» disait Pétain.

Au cours des décennies passées, les perspectives se sont presque complètement inversées. La «droite» a découvert l'urbain comme lieu de la production et de l'efficacité. La «gauche» est surtout sensible aux coûts sociaux et environnementaux des grandes concentrations urbaines, et c'est maintenant elle qui se méfie de l'urbain. A la limite (extrême, caricaturale, bien entendu), on a les Khmers Rouges prenant le contrôle de Phnom-Penh et vidant la ville de ses habitants. Cette révolution copernicienne reflète sans doute la dissolution des no-

Rémy Prud'homme, ancien directeur adjoint de la direction de l'environnement de l'OCDE, est professeur d'économie à l'université de Paris XII.

tions de «droite» et de «gauche». Mais elle reflète aussi peut-être le paradoxe concernant l'intervention – nécessaire et impossible à la fois.

L'intervention nécessaire

Il est facile de montrer en quoi l'intervention politique en matière urbaine est inévitable, incontournable.

L'observation historique, tout d'abord, nous enseigne que les hommes politi-

1. Cet article est fondé sur une communication présentée par l'auteur lors de la Conférence internationale sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la ville, les 18-20 novembre 1992 à l'OCDE (cette conférence donnera lieu ultérieurement à une publication). Voir Christopher Brooks, «Repenser la ville», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.

ques ont façonné les villes. D'Alexandrie à Brasilia, en passant par Washington ou Saint-Petersbourg, beaucoup de villes résultent d'une volonté politique, et témoignent d'un projet politique. Mais les villes qui sont nées spontanément, du seul jeu du marché, portent aussi dans leur chair la marque des souverains, des présidents ou des maires. Le 19ème siècle est de ce point de vue intéressant. C'est l'époque du libéralisme affiché, de l'Etat léger; et, pourtant, c'est aussi l'époque d'une forte intervention urbaine – métros, égouts, ponts. A une période où la pression fiscale était le cinquième de ce qu'elle est de nos jours, et où les collectivités locales étaient moins fortes qu'aujourd'hui, on a trouvé l'argent pour des infrastructures urbaines qui durent encore. De New York à Paris ou à Londres, la ville des capitalistes et des spéculateurs a créé beaucoup de parcs. Elle n'a pu le faire que grâce à l'intervention des hommes politiques.

La théorie économique confirme la nécessité de l'intervention sur la structure des villes. La raison en est que les biens publics et les externalités sont la matière même des villes, leur raison d'être.

Ces biens publics doivent être fournis par des gouvernements, et ces externalités corrigées par des interventions. Le marché seul ne peut pas produire la ville économiquement efficace, ni la ville socialement harmonieuse. Dans les villes, la main invisible du marché placera n'importe où, ou bien nulle part, les logements, les emplois, les monuments, les avenues, les égouts ou les parcs qui font nos villes; elle doit être guidée par la main bien visible de l'autorité politique.

De toutes façons, et dans tous les pays, il y a déjà beaucoup de politiques qui modifient ou contraignent la forme des villes. Les vrais ministres des villes sont souvent, et involontairement, parfois même inconsciemment, les ministres des finances, ou des transports. C'est ainsi, pour citer un exemple classique, qu'une fiscalité favorable à la construction neuve contribue à l'étalement des villes, cependant qu'une fiscalité favorable à la réhabilitation des logements anciens renforce les centres. C'est ainsi que la multiplication des trains à grande vitesse favorise lui aussi les centres des villes, alors que l'extension du transport aérien favorise plutôt les périphéries.

La question n'est donc pas de savoir si l'intervention sur la forme des villes est désirable, elle est inévitable. La question est bien plutôt de savoir si elle doit être volontaire ou involontaire, directe ou indirecte, quels objectifs elle doit viser, et quels outils elle doit employer. Et c'est là que le bât blesse, car lorsqu'on y regarde d'un peu plus près, cette nécessaire intervention apparaît comme une intervention impossible, ou du moins très difficile. Pour au moins trois raisons.

L'intervention impossible

La première est qu'il n'y a pas d'accord sur les formes urbaines désirables. On peut trouver des arguments en faveur de la grande ville, mais on peut en trouver d'aussi bons en faveur des petites villes; en faveur des villes polarisées et aussi des villes multipolaires; en faveur des villes fonctionnelles mais aussi des villes mélangées. La raison en est sans doute qu'on juge, et qu'on doit juger, la structure des villes de quatre ou cinq points de vue différents. La forme urbaine qui est bonne pour l'efficacité de la production (à sup-

Brasilia - Une des nombreuses villes du monde dont la création résulte directement d'une volonté politique.





Londres est formé d'une multitude de petites communautés.

COI, Londres

poser qu'on la connaisse) n'est sans doute pas bonne pour la qualité de l'environnement, ou pour le devenir des rapports sociaux. Les rêves, les utopies, les visions de la ville ne manquent pas ; les urbanistes notamment en fabriquent chaque jour. Mais ces utopies résistent mal à l'analyse. Elles résistent aussi mal au temps ; et le fonctionnalisme d'un Le Corbusier, porté aux nues hier (ou avant-hier) est aujourd'hui voué aux gémonies. Les utopies sont peut-être l'essence même de la vie politique ; et on peut sans doute dire (en paraphrasant Shakespeare) que nos villes, autant que nos vies, sont de l'étoffe dont sont fait nos rêves. Mais les rêves ne suffisent pas à fonder un programme d'investissements.

La deuxième raison est qu'il n'y a pas d'accord sur les façons d'atteindre les objectifs. Non seulement on ne sait pas où aller, mais encore on ne sait pas comment y aller. On ne sait pas quels plans faire, on sait encore moins comment les réaliser. Les placards de toutes les agences d'urbanisme du monde sont pleins de projets qui n'ont jamais été mis en œuvre. Il y a quatre formes possibles d'intervention, les quatre I : les investissements, les interdictions, les incitations, les informations. Aucune d'entre elles ne se prête bien à l'action sur les formes urbaines. Il y a trop d'agents, de boucles, d'externalités entre l'action et l'objectif. Cherchant à réduire les déplacements, par exemple, on crée une ville satellite où les emplois seront juste à côté des résidences ; et puis l'on s'aperçoit que beau-

coup de résidents travaillent dans la ville principale et que beaucoup d'emplois sont occupés par des résidents de la ville principale, de sorte que finalement la longueur des déplacements, loin d'être réduite, est au contraire augmentée.

Il y a une troisième raison à l'impossibilité d'agir sur la structure des villes : c'est le fait que les villes ne grandissent plus beaucoup dans la plupart des pays de l'OCDE. Les deux sources de l'augmentation de la population urbaine, à savoir l'augmentation de la population totale, et l'augmentation du taux d'urbanisation, se sont largement asséchées. Il s'ensuit que le nombre de personnes qui vivent dans les villes s'accroît plus lentement qu'à aucun moment au

cours des deux siècles passés. Les possibilités d'agir sur la forme des villes ne sont plus ce qu'elles étaient. Le temps des villes nouvelles est révolu. Bien entendu, il y a des villes qui vont croître aux dépens de certaines autres villes, et aussi des villes qui seront restructurées sans pour autant grandir en termes de population. Il n'en reste pas moins que la fin de la croissance urbaine limite sérieusement les possibilités d'action sur la structure des villes. Le problème est maintenant davantage de gérer l'existant que de concevoir des utopies nouvelles.

Nous voici donc devant un dilemme : d'un côté, l'intervention politique sur la forme des villes apparaît nécessaire ; d'un autre côté, elle semble impossible. Comment sortir de ce dilemme ? En préconisant ou en pratiquant ce que l'on pourrait appeler l'intervention modeste.

L'intervention modeste

L'intervention modeste cherche un juste milieu entre la passivité inacceptable et l'utopie irréalisable. Elle repose sur la prudence et plus précisément sur la méfiance. Méfiance à l'égard de l'uniformité, méfiance à l'égard de l'irréversibilité, méfiance à l'égard des externalités, méfiance à l'égard de l'ignorance. Sur ces bases, on peut esquisser une stratégie d'intervention sur les formes urbaines.

Le premier élément de cette stratégie, qui repose sur le refus de l'uniformité,

Une intervention modeste permettra-t-elle à différents éléments de la vie citadine d'évoluer en harmonie ?



Trevor Wood/Fotogram-Stone



Une utopie qui a mal résisté au temps : le fonctionnalisme de Le Corbusier.

P. Briolle/Rapho

consiste à favoriser la diversité. Puisqu'on ne sait pas quelle est la meilleure forme urbaine, ou plus exactement puisqu'on sait que toutes les formes urbaines ont des avantages, et des partisans, il importe de n'en exclure aucune. Offrons à nos concitoyens des villes denses à côté des villes étalées, des petites villes à côté des grandes villes, des transports publics à côté des transports privés, des villes monocentriques à côté des villes polycentriques, des appartements à côté des maisons individuelles, des centres restaurés à côté de banlieues modernistes. La diversité s'obtient par l'innovation, mais par l'innovation homéopathique, pas par l'innovation chirurgicale. Il faut donc multiplier les expériences, et le faire dans toutes les directions.

Le deuxième élément consiste à préserver l'avenir, ou, si l'on préfère, à combattre les irréversibilités. Préserver l'avenir, cela veut dire protéger l'existant, conserver, empêcher certaines formes urbaines de disparaître, comme on le fait pour les espèces menacées ; et ceux qui souhaitent préserver, renforcés par les environmentalistes, sont maintenant assez puissants pour sauvegarder l'essentiel. Mais préserver l'avenir, cela veut dire aussi chercher les solutions modulables, ajustables. L'augmentation des revenus, le progrès technique, l'évolution des goûts, le changement des comportements rendront possibles et désirables demain des solutions que nous ne pouvons même pas imaginer aujourd'hui. L'essentiel est de ne pas les interdire. De

ce point de vue, la lecture des utopies, des prédictions et des plans anciens est toujours un exercice rafraîchissant ; penser par exemple à ces textes de la fin du 19ème siècle qui n'avaient pas prévu l'automobile et qui calculaient gravement la date à laquelle les grandes villes seraient bloquées par l'amoncellement des déchets des chevaux, nécessaires aux transports urbains.

Le troisième élément d'une stratégie modeste consiste à corriger les externalités. Pour échapper au dilemme marché impossible/planification impossible, l'économiste a une réponse. La planification doit corriger, et non pas remplacer, le marché ; lui permettre de mieux fonctionner, et non pas opérer à sa place. Cela s'appelle internaliser les externalités. Cela consiste à taxer les agents économiques sur les comportements qui font supporter à d'autres le poids de leurs décisions et subventionner les agents pour les comportements qui font bénéficier d'autres agents de leurs décisions. Plutôt que de chercher à définir la place exacte des voitures dans la ville, on se contentera de faire payer les voitures pour les encombrements et les pollutions qu'elles créent ; chaque automobiliste, enfin placé devant le vrai coût, le coût pour la société tout entière, de sa décision d'utiliser ou non sa voiture, prendra la décision qui lui conviendra et qui conviendra aussi à la société tout entière.

Cette intervention libérale met l'accent sur le mécanisme plutôt que sur le résultat, sur le processus plutôt que sur le

produit, sur la route plutôt que sur la destination. Elle permet de faire l'économie d'une décision sur ce résultat, ce produit, cette destination, tout en les modifiant dans un sens socialement désirable. Elle permet d'agir sur la structure des villes sans savoir quelle est la bonne structure. Elle est une forme d'intervention modeste, mais efficace, qui est et qui sera de plus en plus utilisée.



La stratégie modeste exigera de nouvelles analyses. De même que la recherche est la clef du succès dans l'industrie chimique ou informatique, elle est la clef du succès dans la politique urbaine. On n'en sait pas assez sur le fonctionnement du/des systèmes urbains, sur les implications des différentes formes, sur les mécanismes de production de ces formes, et donc sur les objectifs à rechercher ou les modalités d'intervention à utiliser. Il faut faire des analyses comparatives, car la réflexion sur le cas d'un seul pays ne permet pas toujours d'aller bien loin. Il faut comparer aussi les expériences d'interventions engagées dans les différents pays, comprendre les raisons des succès et des échecs. Il faut que les pays de l'OCDE échangent plus systématiquement des informations sur leurs politiques urbaines, comme ils le font dans le domaine de l'environnement ou de la fiscalité. ■



Bibliographie OCDE

- Christopher Brooks, «Repenser la ville», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992
- Ariel Alexandre, «Plaidoyer pour l'environnement urbain», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 175, avril-mai 1992
- Ariel Alexandre/Erich Oberkamp, «Infrastructures urbaines : où trouver l'argent ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991
- **Infrastructures urbaines : comment les financer ? comment les gérer ?**, 1991
- **L'environnement urbain : quelles politiques pour les années 1990 ?**, 1990.

Le réveil des marchés obligataires en Asie du Sud-Est

S. Ghon Rhee

Dans les six économies dynamiques d'Asie, l'expansion récente du marché financier peut déboucher sur un élargissement du marché obligataire, encore très étroit. A condition de surmonter un certain nombre d'obstacles¹.



Les années 80 ont été marquées par l'expansion rapide des marchés de valeurs mobilières en dehors de la zone OCDE. Tout particulièrement dans les économies dynamiques d'Asie (EDA): Corée du Sud, Hong-Kong, Malaisie, Singapour, Taiwan et Thaïlande. Mais jusqu'à présent, ce développement spectaculaire n'a guère porté que sur les marchés d'actions. Les marchés obligataires restent relativement étroits, voire inactifs. L'encours des obligations est particulièrement faible à Hong-Kong, Singapour, Taiwan et en

Thaïlande, un peu plus important en Malaisie et en Corée (tableau 1). Les perspectives sont cependant favorables pour le marché des valeurs à revenu fixe (encadré p. 21), car sa promotion fait partie des objectifs des pouvoirs publics dans toutes les EDA.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Le tableau 2 résume l'évolution des opéra-

S. Ghon Rhee est professeur d'économie financière et directeur du *Pacific-Basin Capital Markets Research Center*, université de Rhode Island (Etats-Unis). Il a récemment été consultant auprès du comité des marchés financiers de l'OCDE.

tions sur le marché primaire, là où les valeurs sont acquises, par les investisseurs particuliers et institutionnels, au moment de leur émission. On constate que le volume des émissions obligataires a été pratiquement inexistant dans les EDA, sauf en Corée et en Malaisie. Cela pourrait cependant changer dans un proche avenir. De nombreux pays, notamment la Malaisie, la Corée et la Thaïlande, ont réduit leurs

1. *Émergence des marchés obligataires dans les économies dynamiques d'Asie*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

1. TAILLE DES MARCHÉS DES CAPITAUX DANS LES EDA

% du PNB

	Hong-Kong ¹	Corée	Malaisie	Singapour ¹	Taiwan	Thaïlande
Marché boursier	149,0	36,0	130,0	142,0	66,0	43,0
Marché monétaire ²	8,0 ^a	28,0	23,0	5,0 ^b	16,0	..
Marché des obligations du secteur public	0,1	16,0	53,0	14,0	7,0	7,0
Marché des obligations des sociétés et autres	6,0	14,0	6,0	3,0	2,0	0,2

Notes :
 .. non disponible
 1. % du PIB.
 2. Fondé sur l'encours des instruments du marché monétaire ; le volume des transactions du marché interbancaire exclu.
 a. Acceptations bancaires exclues.
 b. Lettres de change et certificats de dépôts exclus.
 Source : OCDE

emprunts à l'étranger et se tournent désormais plutôt vers des sources de financement sur le marché national. Hong-Kong et Taiwan, eux, ont annoncé d'ambitieux projets d'infrastructure, comme la construction et la modernisation d'aéroports, d'autoroutes, de liaisons ferroviaires et d'installations portuaires.

Selon toute vraisemblance, une part considérable des fonds nécessaires à l'expansion économique de ces pays sera collectée grâce à de nouvelles émissions de titres de la dette publique, qui en gonfleront inéluctablement l'encours.

Cela ne suffira cependant pas à animer le marché secondaire : là où les investisseurs échangent entre eux les titres qu'ils ont acquis lors de l'émission. La liquidité de ce marché secondaire, mesurée par le volume des échanges en proportion de l'encours, n'en sera pas accrue pour autant.

Certes, le taux annuel de transaction des titres de la dette publique, en pourcentage du stock, a été très élevé à Taiwan, Hong-Kong et Singapour notamment (tableau 3). Mais on a constaté l'inverse en Malaisie, en Corée et surtout en Thaïlande, où moins de 1 % du stock de la dette publique a été échangé. Ce qui tend à démontrer que la quasi-totalité des titres sont acquis sur le marché primaire lors des émissions, puis conservés en portefeuille jusqu'à l'échéance, c'est-à-dire jusqu'au remboursement de l'emprunt. Dans la plupart des cas, les investisseurs sont des institutions financières, dont la banque centrale. Les marchés secondaires des obligations restent embryonnaires dans ces pays.

Si, dans les EDA, l'activité des marchés de titres de la dette publique est faible, elle l'est encore plus s'agissant des obligations de sociétés. L'absence d'offre et de demande sur le marché des emprunts à long terme des entreprises est une préoccupation permanente des six EDA, car elle a des conséquences néfastes sur la croissance économique. Dans certaines EDA, comme Hong-Kong, Taiwan et la Thaïlande, les sociétés font rarement appel au marché obligataire pour se financer, préférant emprunter aux banques. Le marché des obligations

privées se développerait probablement, si les autorités assuraient l'expansion du marché de la dette publique.

Lorsqu'on s'interroge sur les obstacles qu'il faudrait surmonter pour développer les marchés obligataires dans les EDA, deux questions viennent immédiatement à l'esprit. Pourquoi ces marchés sont-ils si petits ? Pourquoi le marché secondaire n'a-t-il pas augmenté, même là où les marchés primaires sont importants, comme en Malaisie et en Corée ? Il est certes difficile de porter un diagnostic global à l'ensemble des EDA, mais on peut cerner cinq explications possibles, que les six gouvernements devraient prendre en compte s'ils veulent développer leurs marchés obligataires.

Taux d'intérêt artificiels

Le fait que les taux d'intérêt soient contrôlés ou administrés constitue le premier obstacle au développement des marchés obligataires. En Corée, en Malaisie et en Thaïlande, les obligations d'Etat sont émises à des taux effectifs qui ne reflètent pas les conditions en vigueur sur le marché du crédit. Par conséquent, les autorités de ces trois pays s'appuient sur les institutions financières, demandeurs captifs des titres d'Etat, à leur émission. C'est ainsi que la banque centrale de Corée, dans le cadre de sa politique monétaire, émet des « obligations de stabilisation monétaire ». Les institutions financières souscrivent et conservent ces obligations en portefeuille, afin de respecter les coefficients de réserves obligatoires et de liquidité imposés par la banque centrale.

Les obligations de stabilisation monétaire ne sont guère prisées par les souscripteurs, car leur rendement est trop faible : de l'ordre de 5% à 10%, soit la rémunération des comptes d'épargne et dépôts à terme contrôlés par les autorités, alors que les taux d'intérêt sur le marché non réglementé atteignent 16% à 18%. Ce contraste se reflète dans les prix des obligations d'Etat, en recul sensible : le détenteur ne peut donc les céder qu'en acceptant une décote substantielle ; sinon, il doit les conserver jusqu'à l'échéance. Les obligations financières garanties, qu'émettent en Corée les éta-



blissements spécialisés dans le financement du développement, sont une autre illustration de ce contraste. Leur rendement à l'émission, contrôlé par les autorités, est inférieur de cinq points à ceux du marché non réglementé.

De telles disparités ne sont pas propres à la Corée. Les emprunts émis par l'Etat en Malaisie, et dont les rendements ne sont pas concurrentiels, sont également conservés par les institutions financières nationales qui y sont légalement obligées. La Caisse de prévoyance des salariés en est le premier détenteur, avec 62% de l'encours. Les banques commerciales en détiennent le quart, le reste étant placé auprès des autres institutions financières. En Thaïlande, les banques commerciales étaient traditionnellement contraintes de détenir des obligations d'Etat, à hauteur minimum de 16% de leurs ressources totales. Cette règle, connue sous le nom «d'obligation d'ouverture de succursale» ou de «règle des 16%», a été progressivement relâchée,

et le taux n'est plus que de 7% depuis février 1992. Lorsque le gonflement des dépôts augmentait la demande des titres d'Etat, certaines banques commerciales cessaient d'en indiquer le cours vendeur, et l'écart avec le taux acheteur devenait si grand que l'activité du marché secondaire s'interrompait.

Le contrôle direct ou indirect des taux d'intérêt fait que le marché primaire repose sur les institutions financières captives, qui revendent rarement leurs obligations sur le marché secondaire. Celui-ci est empêché de fonctionner par défaut d'offre de titres d'Etat. L'expérience du Japon montre à quel point le marché secondaire peut être pris en otage par un système de taux contrôlés ou administrés. En 1977, le gouvernement nippon, cessant de s'appuyer sur les institutions financières captives, a commencé à émettre les titres d'Etat sur le marché non réglementé. Jamais auparavant, les marchés primaire et secondaire ne s'étaient animés. Aujourd'hui à Hong-Kong,

Singapour et Taiwan, l'importance du volume des transactions, par rapport au stock d'obligations publiques émises, pourrait bien être imputable au fait que le marché y détermine les taux d'intérêt des obligations d'Etat.

Hégémonie bancaire

Dans les économies dynamiques d'Asie, les concours au secteur privé sont en majeure partie des crédits bancaires à court terme. Les financements obligataires sont résiduels. Cette hégémonie des banques commerciales a longtemps caractérisé les six EDA. Les actifs des banques ont toujours été environ trois fois plus importants que la capitalisation boursière en actions en Corée, à Taiwan et en Thaïlande. Pour assurer l'essentiel de leur financement, les entreprises de la région recourent généralement aux emprunts à court terme auprès des divers intermédiaires financiers.

Les banques commerciales encouragent leur clientèle à utiliser cette forme de financement, plutôt que de la voir se tourner vers les marchés de valeurs mobilières. Dans la plupart des EDA, on exige généralement des sociétés qui émettent des titres que ceux-ci soient couverts par nantissement, ou garantis par une tierce institution financière. Cela concerne quelque 90% des obligations de sociétés en Corée, par exemple. Il est certain que de telles règles, au moins en partie, répondent aux fortes pressions exercées par le secteur bancaire, qui protège ainsi son avantage compétitif vis-à-vis du marché des valeurs mobilières. Au Japon, les banques commerciales ont vivement résisté, jusqu'en 1979, à l'émission de titres non garantis par les entreprises privées.

Pénurie de valeurs mobilières

Troisième raison du sous-développement des marchés obligataires dans les six EDA : l'offre limitée de titres fiables. Cette pénurie est en grande partie due à l'existence de restrictions réglementaires. A Taiwan, la loi sur les sociétés dispose que le montant total des obligations émises par une société ne doit pas dépasser la valeur nette de ses actifs.

2. ACTIVITÉ DU MARCHÉ PRIMAIRE DANS LES EDA					
milliards de dollars E-U					
	1987	1988	1989	1990	1991
Hong-Kong					
Obligations du secteur public	-	-	-	-	0,08
Obligations des sociétés	0,27	0,15	0,15	0,10	0,09
Total	0,27	0,15	0,15	0,10	0,17
Corée					
Obligations du secteur public	16,36	30,05	36,59	38,08	37,09
Obligations financières	1,65	2,60	2,86	5,95	10,09
Obligations des sociétés	4,03	6,20	10,24	15,49	16,79
Total	22,04	38,85	49,69	59,52	63,97
Malaisie					
Obligations du secteur public	3,43	2,74	1,84	1,91	1,29
Titres de la dette des sociétés	0,07	0,47	0,60	0,64	0,77
Obligations de la Cagamas	0,56	0,44	0,46	0,15	..
Total	4,06	3,65	2,90	2,70	2,06
Singapour					
Obligations du secteur public	15,16	1,87	2,30	1,06	1,41
Titres de la dette des sociétés	1,38	0,95	1,19	0,94	1,04
Total	16,54	2,82	3,49	2,00	2,45
Taiwan					
Obligations du secteur public	1,936	2,643	2,067	0,454	0,081
Obligations des sociétés	0,414	0,337	0,126	0,601	0,008
Obligations financières	0,006
Total	2,350	2,980	2,193	1,055	0,089
Thaïlande					
Obligations du secteur public	1,153	0,809	0,639	0,267	..
Obligations des entreprises publiques	0,065	0,086	0,059	0,264	1,313
Obligations des sociétés	0,089	0,126	0,169	0,154	0,261
Total	1,307	1,021	0,866	0,684	..
-	néant				
..	non disponible				
Source : OCDE					

COMMENT FONCTIONNE UN MARCHÉ OBLIGATAIRE

Un **titre** est un document qui prouve l'existence d'une créance ou d'une possession. Les titres de créance comprennent une large gamme d'instruments d'emprunt émis par l'Etat, divers organismes gouvernementaux, des banques, des institutions multilatérales de développement et des entreprises industrielles ou commerciales.

La plupart des titres d'emprunt sont des **valeurs à revenu fixe** qui offrent au détenteur un revenu («intérêts») à un taux d'intérêt déterminé («taux de rendement»); les effets à taux révisibles, pour lesquels le taux de rendement varie d'un certain pourcentage au-dessus des taux d'intérêt de référence en vigueur, constituent une exception à cette règle. Les quatre plus grands émetteurs de titres d'emprunt sont les entreprises, les collectivités locales, l'Etat et les organismes gouvernementaux. Les titres d'emprunt peuvent être classés en deux catégories : les **instruments du marché monétaire**, dont les échéances (périodes d'amortissement) sont courtes (moins d'un an), et les **obligations à long terme**, à échéances de plus d'un an. Les principaux instruments du marché monétaire sont les **bons du Trésor** (émis par l'Etat), les **billets de trésorerie** (émis principalement par les entreprises) et les **certificats de dépôt** (émis par les institutions de collecte de dépôts). Les obligations à long terme comprennent les **bons du Trésor à moyen et long terme** (emprunts d'Etat) et les **obligations de sociétés**. Selon qu'elles sont garanties ou non garanties, les obligations de sociétés sont classées en **obligations hypothécaires** et **obligations garanties**, ou simples obli-

gations non garanties. Les obligations hypothécaires sont garanties par le nantissement de biens spécifiques en tant que sûreté réelle, alors que les obligations simples ne sont pas garanties par des biens immeubles.

Une obligation de 1 000 dollars ayant un **taux de rendement** de 6% offre au détenteur le paiement de 60 dollars par an. Le détenteur ne peut pas toujours revendre cette obligation à sa **valeur faciale** de 1 000 dollars. La valeur de celle-ci sur le marché varie avec le niveau général des taux d'intérêt : lorsque les taux montent, les prix des obligations baissent – et *vice-versa*. Si le taux du marché passe à 8%, le détenteur de l'obligation à 6% ne peut céder celle-ci qu'à environ 750 dollars, soit $6/8 \times 1\,000$ dollars. Le prix est alors 75% de la valeur faciale. C'est le prix qui garantit au nouvel acquéreur de bénéficier d'un **rendement** de 8% (60/750 dollars), soit le taux du marché au moment de son placement. En fait, d'autres facteurs, comme la solvabilité de l'émetteur et l'échéance résiduelle de l'obligation, déterminent aussi le prix d'une obligation.

Beaucoup de titres sont cotés et négociés dans des bourses de valeurs réglementées. A côté de celles-ci, il existe le marché de **gré à gré** qui est moins (ou pas du tout) réglementé. Dans les économies dynamiques d'Asie, c'est là où s'effectuent la plupart des transactions d'obligations. Le changement de propriété et le paiement de la transaction (la **compensation** et le **règlement**) s'effectuent généralement par des mécanismes séparés, parfois plusieurs jours après la transaction.

gations qu'une société peut émettre à la plus faible des deux sommes suivantes : soit le capital majoré du fonds de réserves, soit la valeur nette des actifs. Ce plafond est doublé pour les obligations garanties, les titres convertibles ou les obligations étrangères.

Exclusion des petits investisseurs

Le développement des marchés obligataires dans les EDA se heurte à un quatrième obstacle : on y admet trop peu d'investisseurs. Les plus petits sont souvent dissuadés d'effectuer des placements en valeurs à revenus fixes, car on exige d'eux une mise de fonds bien supérieure à leurs moyens. Le marché se résume à un face à face entre de grands établissements. Du côté des émetteurs, ce sont des institutions financières et des grandes entreprises publiques ou privées. Du côté des acquéreurs, ce sont presque exclusivement des investisseurs institutionnels.

A Hong-Kong par exemple, l'Association des banques interdit à ses membres d'émettre des certificats de dépôt (titres à court terme) d'une valeur nominale inférieure à 500 000 dollars de Hong-Kong (64 000 dollars E-U). En imposant une telle norme, les institutions financières se protègent, privant les particuliers d'une solution de rechange aux dépôts bancaires. Certains gouvernements utilisent d'ailleurs ces normes comme des mesures «prudentielles» : si les petits

Des restrictions réglementaires du même ordre existent en Corée, en Malaisie et en Thaïlande. A la mi-1992, seules les sociétés privées thaïlandaises admises à la cotation de la bourse nationale pouvaient émettre des titres d'emprunts.

En Malaisie, les nouvelles émissions obligataires doivent être approuvées par la banque centrale – la Bank Negara Malaysia – et la Commission des émissions financières. L'emprunteur qui émet des obligations doit présenter des prévisions d'évolution de ses bénéfices lors de la procédure d'agrément, et il est pénalisé si, par la suite, ses bénéfices se révèlent inférieurs de plus de 10% à ses prévisions. Selon les directives de la banque centrale, l'emprunt émis ne peut être inférieur à 50 millions de dollars malais (18,36 millions de dollars E-U), et doit correspondre à au moins deux fois la valeur nette des actifs. Cette norme ne peut qu'éliminer les petites entreprises – fussent-elles solvables – du marché des obligations de sociétés. Ainsi limité, le marché primaire des titres d'emprunts du secteur privé est en proie à la pénurie de bonnes signatures.

Sur un marché obligataire bien structuré, doté de l'infrastructure appropriée –

systèmes de négociation, de compensation et de notation adéquats – ce serait à chaque société de déterminer l'ampleur de la dette qu'elle peut porter à son bilan, plutôt que d'en laisser juges les autorités de tutelle.

Ces restrictions réglementaires dans les EDA sont conformes à celles qui existent au Japon. L'article 297 du code de commerce japonais plafonne les obli-

3. MARCHÉS SECONDAIRES DANS LES EDA

décembre 1991

	Hong-Kong	Corée	Malaisie	Singapour	Taiwan	Thaïlande
Taille du marché (milliards de dollars E-U)	122,80	176,93	86,13	67,38	140,94	40,61
Obligations du secteur public	0,08	42,39	24,01	5,94	13,50	5,58
Obligations des sociétés	0,99	38,43	2,89	1,46	3,79	0,13
Total	1,07	80,82	26,90	7,40	17,29	5,71
Volume des transactions (milliards de dollars E-U)						
Obligations du secteur public	0,31	50,13	2,83	10,73	145,36	0,0030
Obligations des sociétés	0,03 ^a	25,03	0,35	1,59	0,08	0,0052
Total	0,34	75,16	3,79	12,32	145,44	0,0082
Ratio de transactions (%)						
Obligations du secteur public	406,70 ^b	118,26	11,78	180,64	1,077,00	0,05
Obligations des sociétés	3,06	65,13	12,20	108,90	2,11	3,89
Total	23,39	93,00	14,09	166,49	841,18	0,14

Notes:

a. Y compris les opérations sur le marché hors cote.

b. Les transactions sur les titres des obligations du secteur public ont débuté seulement en novembre 1991.

Source : OCDE



Bellaviz/R.E.A.

investisseurs peu avisés sont empêchés d'accéder au marché, il devient inutile d'assurer leur protection.

De fait, les détenteurs de titres d'emprunts sont pour la plupart des institutions financières, ou des investisseurs institutionnels comme les fonds de placement et les caisses de retraite. A Hong-Kong, plus de 90% des bons émis par l'*Office of the Exchange Fund* semblent être détenus par des institutions financières. En Thaïlande, c'est le cas de 93% des obligations d'Etat. En Corée, les placements des particuliers sont répartis de façon éloquent : pas plus de 3% en titres d'emprunts, et environ 65% sous forme de dépôts et d'actifs liquides auprès des établissements bancaires. Rappelons, à titre de comparaison, que la part des obligations à long terme dans l'épargne financière des ménages atteint 25% aux Etats-Unis et 30% en Allemagne.

Infrastructures de marchés insuffisantes

Enfin, on ne saurait porter les marchés obligataires dans les EDA à une taille conséquente, sans améliorer leur infrastructure. Des systèmes d'adjudication concurrentielle des titres d'Etat, comme on en trouve dans les marchés de capi-

taux développés, font encore défaut en Corée et en Thaïlande. En dépit du volume important des émissions, la Corée utilise un système de répartition et fait appel à un consortium de prise ferme plutôt qu'à une procédure d'adjudication pour les nouvelles émissions d'obligations de l'Etat et des collectivités locales. En Thaïlande, l'Etat n'a jamais utilisé la technique des adjudications pour ses émissions d'obligations.

Ces marchés – autre faiblesse – ne disposent généralement pas d'agences de notation, capables d'informer les acquéreurs sur la solvabilité des emprunteurs. Il n'y en a aucune à Hong-Kong, à Singapour, à Taiwan et en Thaïlande. Seules la Malaisie et surtout la Corée en sont dotées, celle-ci de trois agences qui sont placées sous la surveillance de la Commission des opérations en bourse. Toute société est tenue d'obtenir une notation si elle émet des obligations non garanties et des titres d'emprunt à l'étranger. Elle doit également s'y soumettre pour toute émission de titres à court terme non garantis, lorsque son chiffre d'affaires net dépasse 10 millions de won (environ 13 millions de dollars E-U). En Malaisie, à l'initiative de la Bank Negara Malaysia, une agence de notation a acquis le statut de société indépendante à capitaux privés. Elle avait déjà procédé à trois notations à la fin mars 1992.

Des mesures pourraient également être prises dans les EDA pour y développer les systèmes de compensation et de règlement des marchés obligataires. La solution la plus facile consisterait à créer un système centralisé. Les titres, sans changer physiquement de mains, seraient conservés par un organisme central, dont les livres de comptes mentionneraient les changements de détenteur. Dans un tel système, on procéderait par « livraison contre règlement », afin de protéger efficacement l'une des parties contre la défaillance de l'autre. Dans certains pays, comme Singapour, la Malaisie et Hong-Kong, il n'y a aucun support papier pour les titres d'Etat, seulement enregistrés par l'électronique. En Corée, à Taiwan et en Thaïlande, les marchés de gré à gré, où s'effectuent 90% des transactions, ne sont dotés d'aucun système de compensation, de règlement et de conservation.



Tels sont les obstacles majeurs que devront surmonter les économies dynamiques d'Asie, si elles veulent faire jouer un plus grand rôle aux valeurs à revenu fixe, dans la mobilisation de l'épargne intérieure. Même si ces marchés n'en sont qu'à leurs balbutiements, leur développement est l'objectif commun aux six EDA, qui accordent toutes une place primordiale à la mise en place de mesures à cette fin.



Bibliographie OCDE

- **Emergence des marchés obligataires dans les économies dynamiques d'Asie**, à paraître 1993
- Günther Bröker, **La gestion de la dette publique et les valeurs du trésor dans les années 90**, à paraître 1993
- S. Ghon Rhee, **Marchés boursiers et risques systémiques dans les économies dynamiques d'Asie**, 1992
- **La gestion des risques dans les services financiers**, 1992
- **Risques systémiques dans les marchés des valeurs mobilières**, 1991.

L'enseignement en Suède : une réforme radicale

George Papadopoulos

La Suède vise traditionnellement à faire de l'enseignement le garant d'une société dynamique et égalitaire, et aussi économiquement performante. Cet objectif demeure, mais on s'interroge actuellement sur la façon de l'atteindre. Ce qui implique repenser fondamentalement les finalités de l'enseignement et en réexaminer les priorités¹.

Considéré comme un moteur déterminant du développement de la société, le système d'enseignement en Suède a toujours été sensible au contexte politique, social et économique dans lequel il évolue. Parmi les changements qui ont marqué la situation politique récente, trois vont avoir des répercussions sur l'enseignement.

Premier changement – la Suède est en train d'abandonner sa neutralité traditionnelle en vue d'intégrer la Communauté européenne. Deuxièmement, comme dans beaucoup d'autres pays industrialisés, les conditions sociales et économiques en Suède ont changé. Le chômage a atteint des proportions qui, bien qu'assez faibles par rapport à celles

d'autres pays, sont sans précédent dans l'histoire de la Suède. Beaucoup de Suédois craignent que leur pays ne soit pas en mesure de faire face à la concurrence internationale, ni de produire les ressources nécessaires pour subvenir au niveau élevé des dépenses publiques, dont le « modèle suédois », fondé sur le consensus social, le plein emploi et l'Etat providence, était tributaire. Enfin, le gouvernement de coalition à majorité conservatrice, arrivé au pouvoir en 1988, a annoncé une série d'objectifs pour l'enseignement et adopté un discours politi-

Georges Papadopoulos a été directeur adjoint pour l'éducation à la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE ; il est actuellement consultant auprès de l'Organisation.

que nouveau. Son idéologie libérale va à l'encontre de certains des préceptes fondamentaux qui ont inspiré le développement de l'enseignement, et plus généralement de la société suédoise, pendant la longue période de prédominance social-démocrate.

Décentralisation et délégation

L'enseignement relevait en Suède d'un système central de planification. Les objectifs étaient fixés à l'échelon national et les décisions préparées par des commissions nationales selon une procédure

1. Examen des politiques nationales d'éducation : Suède, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.



L'accent est désormais mis sur les jeunes enfants ...

... et l'enseignement théorique, ...

politique laborieuse, entraînant souvent d'interminables sessions visant à parvenir à un consensus. Le processus s'appuyait sur un gros volume de recherches et les commissions préparatoires étaient raisonnablement représentatives des groupes d'intérêt et des responsables locaux chargés d'appliquer les décisions. Le rôle de coordination, de contrôle et de développement relevait de deux organes administratifs nationaux (le Conseil national de l'éducation et le Conseil national des universités et des collèges), sur lesquels le ministère de l'éducation n'avait pas d'autorité directe. Cette structure laissait aux municipalités et aux établissements d'enseignement une grande liberté de décision en matière de gestion, même si elle se plaçait toujours dans le cadre des réglementations et des objectifs décidés par l'administration centrale. L'idée force étant que l'uniformité du système garantissait l'égalité des normes dans tout le pays.

Ce mode d'application des décisions du sommet vers la base a bien fonctionné pendant la longue période où régnait le consensus social et politique, marquée par une croissance continue de la productivité et des limites relativement faibles sur les dépenses publiques. Mais à partir du milieu des années 1970, lorsque le centralisme a commencé à perdre du terrain et le consensus politique à fléchir, il est apparu nécessaire de redéfinir les relations entre le centre et la périphérie, entre hommes politiques et hommes de terrain. C'est ainsi que les collectivités locales ont obtenu de plus en plus de pouvoir et les établissements d'enseignement de plus en plus de liberté non seulement pour gérer leurs propres affaires administratives et financières mais aussi pour décider du contenu des programmes d'études et des cours, du nombre de places, etc.

Cette tendance s'est confirmée et a fait de plus en plus d'adeptes tout au long des années 1980, pour aboutir, à la fin du gouvernement social-démocrate, aux réformes radicales de 1990-1991 : abolition du Conseil national de l'éducation, transfert aux municipalités de l'attribution des dotations globales (subventions gouvernementales sans affectation spéciale), profonde restructuration de l'enseignement secondaire. En outre, le Conseil national des universités et des collèges

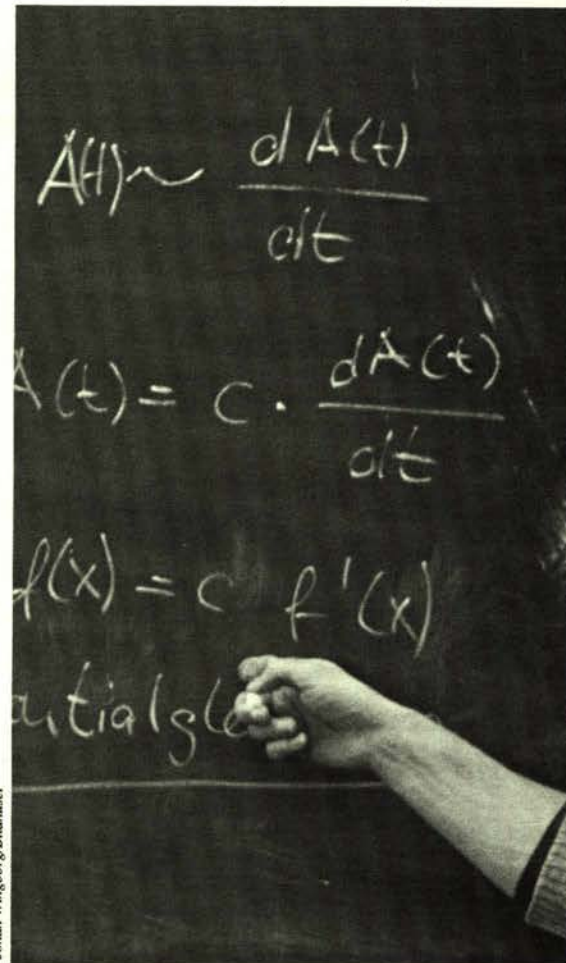
était remplacé par deux organes distincts chargés d'assurer, respectivement, les services de base (comme la coordination des candidatures des étudiants de première année) et les fonctions d'évaluation. Le nouveau gouvernement a poursuivi ces réformes, ancrant ainsi officiellement le principe de la décentralisation dans une politique de déréglementation encore plus vigoureuse. En même temps, on a mis l'accent sur la différenciation entre écoles, entre établissements d'enseignement supérieur, entre programmes.

Cette liberté de choix laissée aux individus et aux établissements, dans le cadre d'objectifs définis au niveau national, implique donc que le gouvernement central accepte que les collectivités locales prennent leurs propres décisions concernant certains éléments de la politique d'enseignement – ce qui est nouveau dans le système suédois. Le rôle de l'Etat consiste ainsi à définir les grandes options nationales, qui serviront de cadre à l'exercice de cette liberté, et à assurer l'égalité de traitement tout en maintenant la qualité et le niveau dans l'ensemble du pays. La fonction primordiale du ministère et des organes nationaux compétents n'est plus de diriger et de superviser, mais d'assurer le suivi et de faire des évaluations.

Objectifs et priorités

Pour apprécier dans toute sa mesure la politique de décentralisation menée par le nouveau gouvernement, il est nécessaire de considérer les principes qui ont inspiré sa politique d'enseignement : donner plus de liberté aux établissements et plus de choix aux étudiants ; améliorer la qualité de l'enseignement suédois et ainsi l'élever au niveau international. L'objectif explicite est d'instaurer une société plus dynamique et pluraliste, dans laquelle le choix individuel et la concurrence entre établissements scolaires contribueront à améliorer la qualité.

La notion de « qualité » elle-même a changé. L'accent est mis à présent sur l'instruction de l'enfant et de l'adolescent, après des années de politique privilégiant les adultes. Ce revirement s'est traduit dans le budget 1992-93 par une réduction des crédits destinés à certains types d'éducation pour adultes et par le

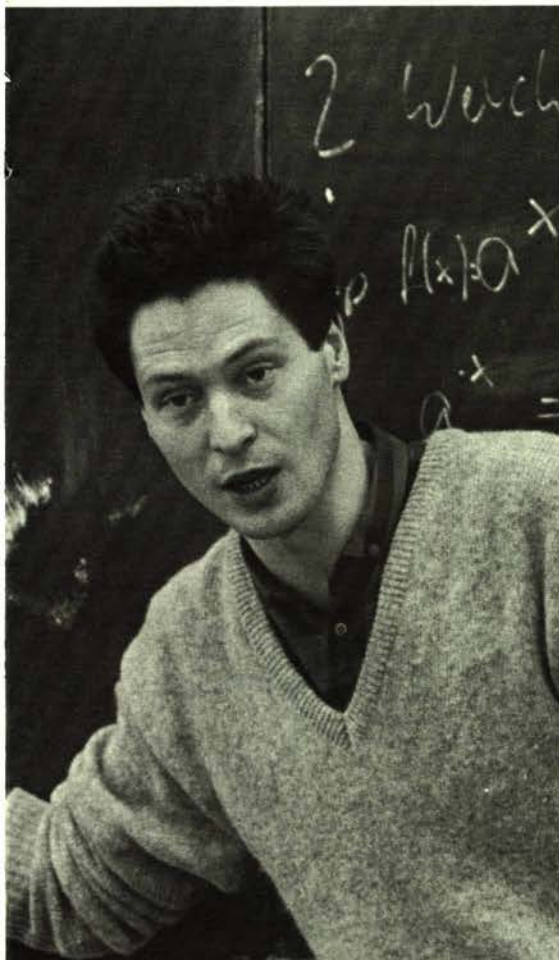


Johan Wingborg/Bildhuset

débat sur l'abolition de la règle «25+4» qui permettait aux adultes, sans qualification pour entrer à l'université, mais ayant quatre années d'expérience professionnelle, de bénéficier d'un enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'enseignement qui était axé sur l'épanouissement social et personnel de l'élève est devenu beaucoup plus un enseignement fondé sur la connaissance des matières et, d'une façon plus générale, le renforcement de la théorie. Les notes s'appliquent désormais à des matières précises, quel que soit le regroupement des disciplines adopté par les écoles et les classes pour organiser l'enseignement.

On retrouve la même tendance dans la restructuration des cours universitaires et dans la redéfinition des critères qui



déterminent l'accès à l'enseignement supérieur : ce sont désormais les qualifications scolaires des candidats qui comptent le plus.

La réforme touche également le système de formation des enseignants du second cycle de l'école de base : un programme d'enseignement universitaire de trois ans suivi d'un an de formation professionnelle sera mis en place. Ce système séquentiel coexistera avec la formule intégrée en vigueur jusqu'à présent, selon laquelle enseignement universitaire et préparation professionnelle étaient combinés pendant toute la durée du cycle de formation de l'enseignant. D'après le gouvernement, le nouveau système permet plus de liberté de choix individuelle (puisqu'après l'obtention de la licence, tout étudiant peut choisir de se

préparer à l'enseignement) et donc suscitera plus de candidatures à la profession enseignante.

Enfin, les procédures de contrôle des résultats scolaires et de tout le système d'enseignement seront revues pour inciter l'école à être plus exigeante quant à l'acquisition des connaissances. La notation individuelle sera utilisée plus tôt. L'ancienne pratique de notation (en fonction de la moyenne obtenue par un groupe d'élèves) sera remplacée par un système fondé sur des objectifs précis, qui permettra de juger les résultats de chaque élève par rapport aux normes fixées pour chaque matière. Un nouveau programme d'études, en cours d'élaboration à l'échelon national, prescrira le tronc commun pour tous les établissements et les objectifs à atteindre par l'élève en cinq et en neuf années d'études.

Un nouveau style

Le processus, souvent long, des commissions spéciales créait un volume impressionnant d'activités de recherche et de développement, dont des expériences pilotes, qui allaient étayer les décisions politiques. Il garantissait également la transparence des décisions et de leur application.

La procédure est désormais différente. Les décisions sont prises dans un contexte purement politique sans trop de travail préalable, ni de précision quant à la mise en œuvre. A la place d'expériences pilotes, on s'efforce de faire adopter rapidement, ne serait-ce qu'à une échelle réduite, certains changements marquants. Des négociations sont, par exemple, en cours avec un nombre restreint d'établissements d'enseignement supérieur dans le but de les transformer en fondations indépendantes. On se demande par ailleurs de quelle manière on pourrait favoriser l'ouverture d'écoles privées.

Cette façon de procéder présente incontestablement des avantages : elle réduit le délai entre la prise de décision par le gouvernement et la mise en œuvre de celle-ci ; elle privilégie le caractère politique des décisions par rapport au rôle des groupes d'intérêt et des « experts ». En revanche, cette souplesse relative peut donner l'impression qu'elle ne s'appuie pas suffisamment sur un

travail d'analyse approfondi et qu'elle ne s'inscrit pas dans une stratégie politique précise à long terme. Même s'il s'agit délibérément de laisser une stratégie se dessiner plutôt que de l'imposer, le ministre aura à améliorer la communication avec les partenaires locaux afin de dissiper l'incertitude qui entoure les objectifs de certaines décisions et déclarations politiques.

Une autre priorité qui s'inscrit dans le budget 1992-93 concerne la priorité de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche au détriment des « collèges populaires » (établissements d'éducation des adultes), des associations à but pédagogique et des programmes municipaux de formation des adultes. Le peu de place faite à la coordination de la politique de l'enseignement avec celles du secteur de l'industrie et de l'emploi surprend lorsqu'on sait l'importance que presque tous les Suédois accordent à la qualité des ressources humaines dans le dynamisme et la compétitivité de l'économie nationale.

Il est vrai qu'en prolongeant les cycles professionnels de l'enseignement secondaire du second degré (trois ans au lieu de deux), le gouvernement montre l'importance qu'il accorde à l'amélioration des compétences techniques et générales des jeunes qui entrent dans la vie active. Cette réforme n'a cependant pas encore bénéficié des ressources financières nécessaires. En revanche, on a visé en priorité à augmenter les effectifs dans l'enseignement supérieur, surtout pour les études d'ingénieur et les sciences exactes et naturelles, et à améliorer la recherche en vue de doubler le nombre de doctorats d'ici à l'an 2000.

Le gouvernement a explicitement lié la qualité de l'enseignement à la nouvelle position de la Suède dans le monde et en particulier à son intégration à la Communauté européenne. Des mesures précises sont prises pour : renforcer l'enseignement des langues étrangères à tous les niveaux du système scolaire ; donner aux programmes une inclination plus internationale afin de favoriser une ouverture d'esprit aux cultures étrangères ; multiplier les activités d'échanges et les possibilités des étudiants suédois de faire des études à l'étranger ; promouvoir la coopération européenne en matière d'enseignement et de recherche. Il y a lieu

d'espérer que ce programme fera comprendre que l'internationalisation est plus vaste que «l'eupéanisation», surtout pour un pays comme la Suède qui a une longue tradition d'implication dans le monde en développement.

Direction et évaluation

Dans un système fortement décentralisé, déréglementé, qui encourage la concurrence et le choix pour garantir des normes élevées et un enseignement de qualité, le souci majeur de l'administration centrale est d'assurer une direction à l'échelon national, avec pour outil de base l'évaluation.

L'évaluation scolaire incombe principalement à l'Agence nationale pour l'enseignement et, au niveau supérieur, à l'Unité l'évaluation pour les universités. Ces deux organes relèvent du gouvernement et du Parlement plutôt que du ministère de l'éducation. Dans les écoles, l'évaluation s'appuiera autant sur des statistiques de résultats que sur des appréciations qualitatives et sera complétée par des services de conseil et de soutien scolaire destinés à remédier aux carences constatées. Elle est donc conçue à la fois comme un instrument de contrôle, de pédagogie et de développement. Incontestablement, la mission «de chien de garde» des deux organes incitera chaque municipalité et chaque établissement à veiller à ses normes et à se conformer aux objectifs définis dans le programme national d'études. C'est dans le même esprit que sera publié le classement des établissements d'enseignement en fonction de leurs résultats.

Ces principes s'appliqueront aux universités, ainsi qu'à chacun de leurs départements. Ici l'effet de publicité aura des conséquences plus importantes, ce qui explique l'enthousiasme avec lequel les universités elles-mêmes commencent à pratiquer l'auto-évaluation. Aucune réaction semblable n'est observée dans les écoles, où la nécessité de rendre des comptes n'est pas encore entrée dans les mœurs.

L'intérêt de l'évaluation dépendra de l'attitude des responsables politiques : suivant qu'ils la considéreront essentiellement comme un moyen de récompenser les bonnes performances et de corriger les mauvais résultats, ou comme

un outil pédagogique majeur permettant d'aider tous les établissements à assurer un enseignement de qualité. Le problème ne se pose pas qu'en Suède.

La concurrence et le choix considérés comme des facteurs de qualité constituent l'axiome à la base de la loi du marché. Sa conclusion logique conduit au développement d'un «marché de l'enseignement» qui, dans le contexte suédois, demeurera néanmoins en grande partie dans le secteur public. Il en sera ainsi en dépit de l'objectif déclaré du gouvernement d'encourager l'ouverture d'écoles privées et d'universités indépendantes, financées par les deniers de l'Etat sur la base de la formule appliquée aux établissements publics selon laquelle «l'argent suit l'élève».

Dans la pratique, le choix et la concurrence joueront à l'intérieur des districts scolaires municipaux, et entre les écoles et les universités publiques. On ne s'attend, dans l'ensemble, qu'à un dérangement marginal de l'ordre existant. Pour deux raisons : l'instruction est en général de bonne qualité, les municipalités sont tenues de répondre en priorité aux élèves relevant de leurs circonscriptions.



Comme le système vient tout juste d'être mis en place, il est difficile de dire s'il répondra aux attentes. L'intention du gouvernement d'améliorer ce qui est déjà reconnu comme satisfaisant – de créer des points d'excellence pour améliorer la qualité actuelle – risque de pénaliser le reste du système. Les municipalités défavorisées, par exemple, ne seront pas en mesure de rivaliser avec les collectivités les plus aisées pour recruter des enseignants hautement qualifiés – donc plus chers – ou pour offrir des services ou des programmes qui constitueraient des atouts pour leurs établissements. En outre, les écoles privées peuvent demander des droits d'inscription spéciaux de façon à n'y admettre que des élèves dont les parents peuvent assumer la dépense supplémentaire. Or compter l'enseignement scolaire des enfants comme charge dans le budget des ménages est tout à fait nouveau pour la majorité des familles suédoises.

On se trouve donc en présence d'un double dilemme : comment rechercher la

... et non plus sur la traditionnelle éducation des adultes.



Kjell Johansson/Bildhuset

qualité sans créer ni aggraver les inégalités sociales ; comment encourager la diversité locale sans nuire aux normes et aux impératifs nationaux. Pour en sortir, la Suède a pris plusieurs mesures : délégitimation aux municipalités de l'attribution des subventions globales ; définition d'un programme national d'études et des normes minimales pour les diplômes universitaires ; mise en place d'un système central chargé d'évaluer les résultats scolaires au niveau de la municipalité, de l'école et de l'établissement d'enseignement supérieur. Les effets de ce changement de politique audacieux sont attendus avec intérêt d'autres pays qui se trouvent confrontés à des problèmes similaires. ■



Bibliographie OCDE

- Examens des politiques nationales d'éducation : Suède, à paraître 1993
- Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1992
- L'enseignement dans les pays de l'OCDE : recueil d'informations statistiques 1987-1988, 1991.

Lindholmen Utveckling



La cité éducative

Donald Hirsch

Une plus large ouverture aux adultes des programmes d'éducation et de formation est en général considérée, dans les pays de l'OCDE, comme un facteur de progrès économique et social. Or les politiques gouvernementales ne peuvent modifier que jusqu'à un certain point les habitudes des adultes en matière d'apprentissage. En revanche, des stratégies décentralisées, menées en particulier dans les villes, pourraient jouer un rôle important¹.

Quel est le point commun entre un sidérurgiste de Pittsburgh au chômage, une femme au foyer oisive à Vienne et un octogénaire de Kakegawa, la « capitale du thé vert » au Japon ? Tous vivent dans des villes qui, chacune à sa façon, attachent une grande importance à l'éducation permanente et encouragent des initiatives dans ce domaine. Tous pourraient changer le cours de leur existence en reprenant, d'une manière ou d'une autre, des études.

L'éducation permanente repose sur l'idée que l'enseignement et la formation ne devraient pas s'interrompre brutalement à l'âge de 16, 18 ou 21 ans. Idée largement défendue mais inégalement mise en œuvre dans les pays de l'OCDE. Toutefois, elle fait son chemin – essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, l'enseignement dispensé aux adultes est désormais considéré comme associé à toutes sortes d'avantages – mobilité professionnelle, épanouissement personnel et capacité de fonction-

ner dans un monde de plus en plus complexe. D'autre part, il s'est révélé que de bons résultats économiques reposent sur l'amélioration de cet enseignement². Etant donné que 2% seulement de la population active est renouvelée chaque année par l'arrivée de jeunes actifs sur le marché du travail, il faut plus de deux décennies pour que les améliorations apportées à la seule éducation initiale se traduisent par une meilleure qualité des travailleurs.

Pour atteindre cet objectif plus rapidement, il faut donc renforcer l'éducation pour adultes. Plusieurs types de formation sont préconisés. Au niveau le plus élémentaire, les cours d'alphabétisation sont nécessaires pour permettre à certains adultes de maîtriser la chose écrite dans leur vie quotidienne et professionnelle. Quant à la formation profession-

nelle, elle offre aux adultes qui travaillent la possibilité de se recycler régulièrement, souvent à temps partiel. En revanche, les programmes très variés proposés dans le cadre de la formation permanente ou des *community colleges* ne préparent pas tous à une activité professionnelle. Ils peuvent être conçus dans un but de stimulation intellectuelle ou de changement des modes de vie : cours de langues étrangères pour ceux qui voyagent beaucoup, cours visant à mieux faire comprendre aux usagers des services publics décentralisés les structures administratives et politiques...

Il n'empêche. Les appels de la classe politique, des milieux économiques et des spécialistes de l'enseignement en faveur de l'éducation permanente n'ont pas réussi à briser la tradition bien ancrée d'accorder la priorité aux jeunes, qu'il

Donald Hirsch travaille sur les questions relatives aux ressources humaines au Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

1. Les stratégies des villes en matière d'éducation permanente, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

2. L'illettrisme des adultes et les résultats économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.



Pour faire face à la compétition de Tokyo, Kakegawa a mis en avant son histoire et sa culture.

doit émaner de diverses institutions locales – publiques ou privées. Cette volonté est, à l'évidence, présente dans les deux villes qui ont été le plus loin dans ce domaine : Pittsburgh aux Etats-Unis et Kakegawa au Japon.

Rajeunir par l'éducation ?

L'effondrement de la sidérurgie a fait perdre entre 1976 et 1983 à Pittsburgh environ 100 000 emplois et le moteur de son économie. Depuis, les autorités ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour assurer la reconversion des travailleurs licenciés. Cependant, les difficultés économiques ont inspiré des tentatives plus larges, visant à doter la ville d'une nouvelle identité. Au-delà de nouvelles qualifications professionnelles, les habitants font ainsi l'apprentissage de nouveaux modes de vie dans des quartiers dont l'existence n'est plus rythmée par l'activité de l'usine. Le pouvoir local à Pittsburgh étant fortement morcelé, de nouvelles alliances se sont constituées afin de coordonner les efforts des organismes publics et privés s'occupant de l'éducation permanente. Coalitions hétérogènes qui regroupent, par exemple, le *community college*, le service social du comté, les principaux employeurs de la ville et le syndicat des sidérurgistes.

La situation au Japon est différente. Les tentatives délibérées visant à faire évoluer les mentalités dans un sens favorable à l'éducation permanente ont surtout été soutenues par l'action résolue des autorités municipales. A Kakegawa, première ville à s'être déclarée, en 1979, «cité de l'éducation permanente», le maire, qui est un personnage influent, joue clairement un rôle moteur. Comme à Pittsburgh, le mouvement est né de nécessités économiques – mais d'un genre différent. Kakegawa est une petite ville rurale qui se dépeuple au profit de Tokyo au rythme du déclin de ses activités agricoles et sylvicoles. Pour attirer la population et les entreprises à Kakegawa, la municipalité s'efforce d'y créer un cadre de vie agréable, notamment en encourageant les gens à prendre une part active au renouveau de la ville par le biais d'une familiarisation avec son histoire et sa culture.

Comme dans d'autres villes du Japon, l'un des objectifs est d'inciter les adultes à suivre des cours pour leur plaisir, au lieu de polariser toute leur existence sur le travail. Il s'agit aussi, dans un pays où l'espérance de vie est plus élevée que partout ailleurs dans la zone OCDE, de créer des centres d'intérêt pour le nombre croissant de personnes âgées. Encore relativement faible au Japon, leur proportion augmentera rapidement : entre 1980 et 2020, la population de plus de 65 ans sera passée d'environ 6% à plus de 20% du total, une proportion supérieure à celle que connaîtront alors la plupart des grands pays de l'OCDE.

En conséquence, la volonté d'une municipalité de changer le caractère d'une ville peut stimuler l'extension de l'éducation permanente. Reste à déterminer les autres ingrédients nécessaires à la création d'une «cité éducative». Chaque ville connaît bien entendu une situation différente, mais un certain nombre de traits communs peuvent être analysés.

Quatre pistes

Premièrement – les nombreux «acteurs» qui participent à la vie de la cité doivent avoir envie de travailler ensemble. Il est rare que l'enseignement et la formation relèvent exclusivement de la responsabilité des autorités municipales. Il s'est d'ailleurs avéré que lorsqu'il est le fruit d'une collaboration entre instances publiques et privées, le message en faveur de l'éducation permanente a de meilleures chances de toucher les usagers potentiels – qu'il s'agisse de travailleurs convaincus de l'intérêt de demander une formation à leur employeur, de retraités persuadés qu'il y a des activités plus créatives que de rester rivaux à leur télévision, ou encore de parents peu instruits que l'on a informés de la possibilité d'apprendre à lire et à écrire en même temps que leurs enfants.

Les «contrats» conclus entre employeurs et autorités scolaires dans des villes d'Amérique du Nord et d'Europe, montrent bien comment de telles associations peuvent être axées sur les pro-

3. Les sept villes en question sont : Edmonton, Pittsburgh, Bologne, Göteborg, Vienne, Kakegawa et Adélaïde.

4. Christopher Brooks, «Repenser la ville», l'*Observateur de l'OCDE*, n 178, octobre-novembre 1992 ; voir aussi pages 14-17 de ce numéro.

s'agisse de l'allocation des ressources ou de la répartition par classe d'âge des «usagers» du système éducatif.

Le problème ne provient pas seulement d'une offre de programmes insuffisante. La faible demande exprimée par les adultes peut constituer une contrainte tout aussi importante. Dans les pays où la notion d'apprentissage durant toute la vie a le plus d'adeptes, la fréquentation des cours d'éducation permanente fait depuis longtemps partie des habitudes culturelles. Ainsi, environ 1,5 millions de Suédois – sur un total de 6,8 millions d'adultes – fréquentent chaque année des «cercles d'études» informels.

Il est difficile de modifier par des politiques menées à l'échelle de la nation des comportements culturels comme l'attitude à l'égard de l'éducation permanente. Les chances d'y arriver sont certainement plus grandes au niveau local. Dans les villes, où vit la majorité des habitants de la zone OCDE – plus de 60% dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants – les pressions s'intensifient pour que les problèmes urbains fassent l'objet de solutions locales, susceptibles de redonner confiance en la cité comme cadre de vie. Cela peut très bien passer par un renforcement et une diversification de l'apprentissage vécu comme le pivot de la vie citadine.

Cet objectif peut paraître ambitieux, voire utopique. En fait, certaines villes ont déjà fait de gros efforts pour créer une tradition culturelle qui valorise l'éducation permanente. L'étude que l'OCDE a menée sur sept villes situées sur quatre continents fait apparaître plusieurs pistes qui permettraient à d'autres d'aller dans le même sens³. L'un des facteurs déterminants est l'existence d'une volonté de changer la vie dans la cité à travers la promotion de l'éducation permanente. Volonté qui ne saurait être l'apanage des autorités municipales, mais



Lorsque la sidérurgie s'est effondrée à la fin des années 70 et au début des années 80, Pittsburgh s'est mobilisé en faveur de la formation des chômeurs.

blèmes urbains. Les accords conclus à Boston et dans l'est de Londres, par exemple, ont vu le jour en réaction à l'incongruité que représentait l'existence de poches de chômage dans le centre-ville à deux pas d'un quartier d'affaires prospère. Les employeurs du centre-ville ont proposé un emploi à des jeunes issus d'établissements secondaires situés dans des quartiers défavorisés, à condition qu'ils aient un minimum d'instruction.

Deuxièmement – l'existence de traditions éducatives bien ancrées sur lesquelles la ville peut s'appuyer est essentielle. Une ville chargée d'histoire, à l'image de Vienne ou de Bologne, bénéficiera du fait que ses habitants s'identifient au passé de leur cité et s'intéressent à son patrimoine artistique. Toutefois, les traditions, souvent plus récentes, de large fréquentation des institutions d'apprentissage, peuvent se révéler tout aussi déterminantes. A Vienne, un vaste réseau de *Volkshochschulen* – lycées « populaires » –, qui s'est développé au cours du siècle dernier, a contribué à lancer un mouvement en faveur de l'éducation de proximité – les 16 établissements sont répartis sur quelque 150 sites.

A Bologne, la formation professionnelle est conçue en fonction d'un mode particulier d'organisation du travail : les travailleurs qualifiés des petites entreprises spécialisées reçoivent, pour leur formation, une aide des associations professionnelles, qui, elles, bénéficient d'un soutien financier des autorités. A Edmonton (Alberta), une ville jeune qui a célébré son centenaire l'année dernière seulement, il existe déjà une forte tradi-

tion de participation aux activités éducatives, grâce à des clubs et à des associations faisant appel au bénévolat.

Troisièmement – les activités éducatives doivent être étroitement intégrées aux autres aspects de la vie urbaine. Confiner dans des salles de classe l'enseignement destiné aux adultes, par exemple, risque de dissuader bon nombre d'étudiants potentiels, beaucoup d'adultes n'ayant aucune envie de se retrouver sur les bancs de l'école. A Göteborg, en Suède, un nouveau « centre de compétences » installé dans un ancien chantier naval a pour objectif de réunir sur un même site des activités de production (relevant aussi bien d'industries lourdes, comme la mécanique, que de services, comme la restauration et le commerce), un apprentissage pratique et un enseignement théorique. A Edmonton, des étudiants des beaux-arts travaillent avec des artistes renommés à la préparation de l'une des nombreuses fêtes de quartier de la ville. Le plus grand centre commercial des Etats-Unis, le *Mall of America*, ouvert en 1992 au sud de Minneapolis, abrite un « laboratoire éducatif » de 3 000 m². Fruit de la collaboration entre cinq districts scolaires et les commerces du centre, il propose, dans un cadre souple, une halte-garderie, des cours d'enseignement secondaire et une initiation pratique au travail, ainsi que des programmes d'enseignement et de formation pour adultes. Les courses seraient-elles la dernière activité urbaine en date à être associée à l'éducation... ?

Finalement – il doit exister des canaux de communication clairs entre ceux qui offrent une formation et ceux qui souhaitent en bénéficier. Comme l'enseignement et la formation des adultes ne relèvent généralement pas de la compétence d'un unique service centralisé, les informations sur les activités proposées peuvent être dispersées, voire inaccessibles. Il est possible de rassembler ces informations, par exemple en publiant un journal spécial comme l'ont fait les autorités éducatives d'Edmonton. Les journaux, stations de radio et de télévision implantés localement – les premiers intéressés par un public plus instruit – sont souvent prêts à coopérer en diffusant les renseignements nécessaires. D'ailleurs, l'Association autrichienne des patrons de presse a récemment lancé en faveur

de l'alphabétisation des adultes une campagne remarquée dont le slogan était « *Lesen ist mehr* » – « La lecture, c'est plus ».



Une conférence sur les questions urbaines récemment organisée par l'OCDE⁴ a mis en évidence un point essentiel – l'insatisfaction des citoyens quant à leur qualité de vie et leur tendance à rejeter la responsabilité de ce qui est perçu comme un « borbier urbain » sur les hommes politiques, les urbanistes, les promoteurs... Les solutions proposées jusqu'ici tendent à confier plus de pouvoir aux citoyens eux-mêmes.

Or de nombreux citoyens ne voient pas comment exercer ce pouvoir. L'organisation, dans le cadre de la ville ou du quartier, de programmes d'éducation permanente, peut tout à la fois renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté et leur permettre d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour peser sur le changement. Cela en leur donnant la possibilité de faire clairement entendre leur point de vue auprès des autorités et des entreprises locales, et de participer directement à des projets bénévoles visant à améliorer leur environnement immédiat. Il est ainsi possible de concilier apprentissage individuel et éducation au service de la collectivité : les citoyens disposés à apprendre comment agir sur leur destin seront les plus à même d'exercer une influence sur l'avenir de leur communauté. ■



Bibliographie OCDE

- **Les stratégies des villes en matière d'éducation permanente**, à paraître 1993
- **Ecoles et entreprises : un nouveau partenariat**, 1992
- Christopher Brooks, « Repenser la ville », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992
- **L'illettrisme des adultes et les résultats économiques**, 1992
- Donald Hirsch, « Comment lutter contre l'illettrisme », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 171, août-septembre 1991.

Le marketing de la sécurité routière

Antonios Barbas and Burkhard Horn

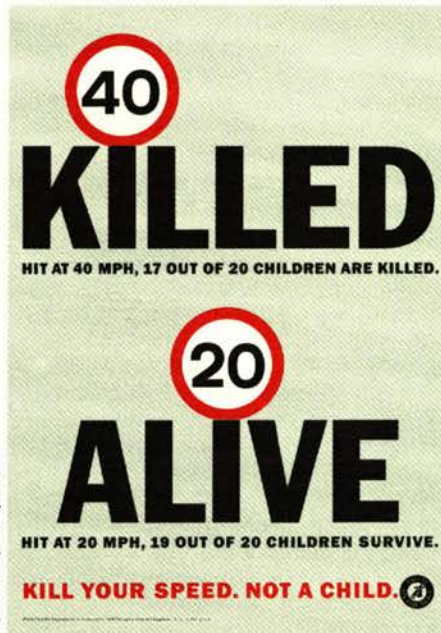
Chaque année, la route tue 120 000 personnes dans les pays de l'OCDE et 400 000 dans le monde. Si l'on veut réduire cette hécatombe et limiter les pertes économiques induites par les accidents de la circulation, il faut revoir et améliorer les approches actuelles en matière de sécurité routière. Le recours au «marketing social» offre une possibilité de rendre plus efficace un large éventail de mesures de lutte contre les accidents et de programmes en faveur de la sécurité routière¹.

La sécurité routière a beaucoup progressé grâce à la législation sur la conduite en état d'ébriété, l'application plus stricte des limitations de vitesse et le port obligatoire de la ceinture de sécurité. De la même façon, des progrès ont été réalisés ces dernières années, grâce aux actions associant les programmes de sécurité routière et les aménagements d'ordre institutionnel, notamment les opérations «coup de poing» des forces de l'ordre, les «primes» aux bons conducteurs, le soutien accordé par les assureurs automobiles aux activités de prévention des accidents et les incitations visant à modifier le comportement et les attitudes des usagers de la route.

De fait, le Programme de recherche en matière de routes et de transports routiers de l'OCDE mène, depuis 25 ans, une action systématique d'évaluation et de soutien de toute une panoplie de mesures novatrices en faveur de la sécurité qui touchent la conception des routes et la gestion de la circulation, l'utilisation des véhicules et l'éducation des usagers de la route. Il est maintenant de plus en plus largement admis que les politiques en faveur de la sécurité routière doivent s'appliquer à tout le réseau routier, s'appuyer sur des objectifs de vaste portée et faire appel aux spécialistes de différents modes de gestion de la circulation. Il s'ensuit que la constitution de réseaux associant des groupes d'action et de communication, et des usagers de la route est essentielle. Cette prise en compte des consommateurs représente l'essence même du marketing de la sécurité routière.

L'une des idées clefs du marketing est de rendre le produit plus attrayant. Il est

particulièrement difficile de promouvoir la sécurité routière car la motivation en faveur d'un comportement sans danger n'existe souvent pas chez l'usager de la route et, en matière de sécurité, il peut y avoir opposition entre intérêts commerciaux et objectifs sociaux. De plus, le



«marketing social» diffère des méthodes traditionnellement utilisées pour la sécurité routière, qui ont pour l'essentiel un caractère technique, éducatif ou répressif. Il représente une approche complémen-

Burkhard Horn dirige le programme de recherche en matière de routes et de transports routiers où travaille en tant qu'ingénieur des transports Antonio Barbas ; direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

taire privilégiant la prise en compte du consommateur, qui peut favoriser et renforcer les campagnes de publicité, les actions éducatives, la formation et même l'adoption de textes législatifs dans le domaine de la sécurité routière.

Le marketing social consiste à concevoir, à mettre en œuvre et à suivre des programmes dont l'objet est de faire mieux accepter une idée, une cause ou une pratique auprès d'un ou de plusieurs groupes cibles. Il s'agit, par divers moyens tels que la segmentation du marché, les études consommateurs, l'élaboration de concepts, la communication, les mesures d'incitation en direction des usagers et la prise en compte des consommateurs et/ou l'implication de ceux-ci, de maximiser la réponse des groupes cibles.

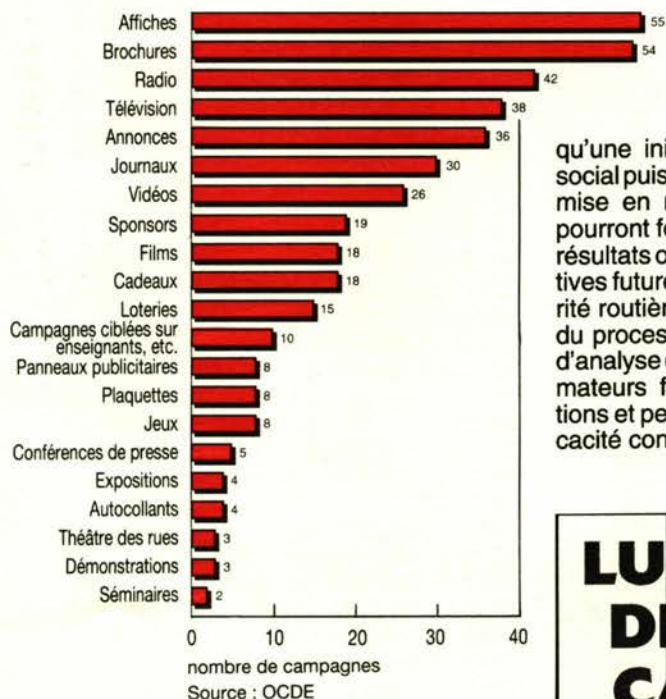
Le marketing social appliqué à la sécurité routière comporte certains éléments spécifiques, qui sont souvent nouveaux dans l'action promotionnelle :

- par rapport aux autres démarches, il est plus centré sur l'usager de la route que l'on souhaite sensibiliser, sur ses perceptions et sur ses motivations
- il oblige le praticien ou le responsable de la sécurité routière à adapter les objectifs fixés aux besoins, coûts et avantages que perçoit le groupe cible
- il encourage la recherche de solutions et la communication avec le public sur les avantages escomptés et sur les coûts socio-économiques qui seront encourus.

Un plan de marketing débute par l'analyse de la situation que l'on souhaite améliorer. Une fois le marché segmenté et les groupes cibles identifiés, on fixe les

1. Le marketing de la sécurité routière. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

**MOYENS UTILISÉS
DANS LES CAMPAGNES
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DANS 14 PAYS DE L'OCDE,
1989-90**



objectifs et on formule les stratégies permettant de les réaliser. Ces stratégies impliquent souvent un dosage judicieux de différents éléments de marketing – produit, prix, promotion et lieu – avant

CLIC!
les enfants aussi



LA PREVENTION ROUTIERE

avec le parrainage de la sécurité routière

qu'une initiative efficace de marketing social puisse être lancée. Une fois celle-ci mise en route, le suivi et l'évaluation pourront fournir des informations sur les résultats obtenus, qui guideront les initiatives futures dans le domaine de la sécurité routière. De fait, à toutes les étapes du processus, les études de marché et d'analyse du comportement des consommateurs facilitent l'échange d'informations et permettent donc des gains d'efficacité considérables.

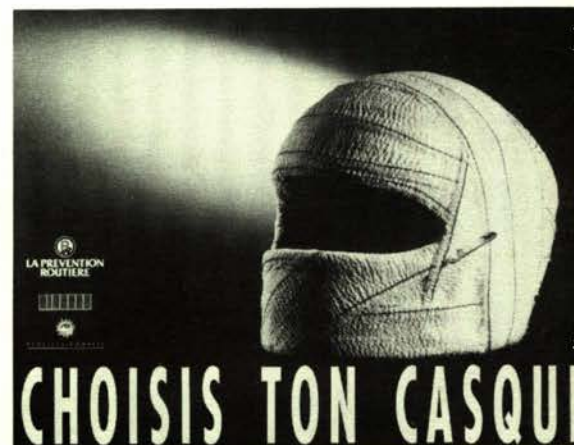
**LUNCHTIME
DRINKING
CAN RUIN
YOUR
EVENING.**



Alcohol can still affect your driving hours after you stop drinking.

DRINKING AND DRIVING
WRECKS LIVES.

C'est la méthode qui a été appliquée de façon systématique en Australie à la fin des années 80 pour encourager le port du casque lors des déplacements en bicyclette. Les possibilités d'amélioration dans ce domaine demeurent considérables dans la plupart des pays si l'on considère que la bicyclette – dont le parc mondial est évalué à 800 millions d'unités – est beaucoup plus – et de loin – utilisée que l'automobile comme moyen de transport individuel. Ainsi, en 1992, la production mondiale a été de 92 millions de bicyclettes, contre 35 millions d'automobiles. Sur tous les plans, le programme de marketing australien a été exemplaire, les modèles de casques étant adaptés



CHOISIS TON CASQUE

aux goûts des cyclistes et leur prix étant abaissé de manière à lever les réticences des cyclistes au port de cet équipement de sécurité. Ce programme a eu pour résultat de faciliter le respect de la législation rendant obligatoire le port du casque, qui a été introduite par la suite, et de diminuer de 20% en deux ans le nombre de blessures à la tête.

Plusieurs autres campagnes ont été couronnées de succès, notamment des programmes sur le port de la ceinture de sécurité (Australie toujours), sur la sécurité des enfants (Allemagne), sur la lutte contre l'alcoolisme au volant (Autriche et Pays-Bas), sur les jeunes conducteurs (Espagne), sur les enfants piétons et sur la lutte contre les excès de vitesse (Etats-Unis), sur les jeunes cyclistes (Royaume-Uni).

Améliorer les campagnes en faveur de la sécurité

Désireuse d'élaborer un concept marketing pour la sécurité routière, l'OCDE a étudié et évalué le bilan de quelque 80 campagnes dans ce domaine – toutes désignées pour l'application des principes du marketing – qui avaient été réalisées dans 14 pays membres en 1989 et 1990². Il a été ainsi possible de recueillir des informations détaillées sur

2. Ces campagnes ont eu lieu en Allemagne, en Australie, en Autriche, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.

GUIDE TO SAFER CYCLING

HERE ARE 12 TIPS TO HELP YOU STAY SAFE IN THE SADDLE. MAKE SURE YOU KNOW THE "BIKER'S DOZEN".



Department of Transport, R-U

les activités menées par les institutions responsables de la publicité dans ce domaine, et de dégager une première impression générale de l'applicabilité du concept de marketing et de ses implications pour la sécurité routière.

Le choix des moyens de communication utilisés pour ces campagnes était directement fonction du groupe cible sélectionné. Comme les habitudes et les modes de vie de ces groupes peuvent évoluer, le choix du support, du moment et du lieu devait être redéfini pour chaque action publicitaire et non pas simplement fondé sur l'expérience passée. Le graphique qui reprend les réponses reçues concernant 80 campagnes différentes, montre le large éventail de supports et d'instruments utilisés. Une constatation surprenante de l'étude de l'OCDE est que, malgré les sommes conséquentes qui doivent être consacrées aux campagnes en faveur de la sécurité, deux tiers seulement des organismes responsables de ce type d'action ont procédé à des évaluations approfondies de leur efficacité. Et bien que les organismes interrogés aient indiqué qu'ils utilisaient différents outils de marketing – recherche, prise en compte des préoccupations des consommateurs, analyse des médias, etc. – très peu ont été en mesure d'expli-

quer les éléments centraux d'une stratégie de marketing pour l'introduction d'actions promotionnelles en faveur de la sécurité routière.

Le marketing peut être utilisé de deux façons pour promouvoir la sécurité routière :

- comme un principe stratégique qui peut s'appliquer avant de choisir l'instrument le mieux adapté, ce qui le rapproche, à de nombreux égards, d'une étude de faisabilité

- comme une méthode spécifique d'amélioration de la communication entre les ingénieurs et responsables de la sécurité routière et les usagers de la route.

Il est indispensable de privilégier les besoins de l'utilisateur de la route et de prendre en compte ses demandes, en s'appuyant sur un processus de communication et d'échange entre les spécialistes de la sécurité et le groupe cible. Pour promouvoir avec succès le concept marketing, il faut d'abord analyser les besoins aussi bien de la collectivité que des usagers, pour ensuite évaluer les différentes stratégies envisageables en matière de sécurité routière et décider quel est l'instrument le plus efficace.

Le marketing social n'a jusqu'à présent été que très peu utilisé pour promouvoir

la sécurité routière, bien que les techniques en jeu semblent prolonger utilement les méthodes traditionnelles d'infléchissement et de régulation des comportements. Les réticences à l'égard de l'utilisation de stratégies de marketing dans une activité qui s'y prête parfaitement doivent donc être surmontées.

De plus, le marketing social améliore le rapport coûts-efficacité et la productivité des mesures déjà mises en œuvre avec succès pour promouvoir la sécurité. Il ne saurait être écarté pour des raisons budgétaires, car il ne majorera pas le coût des activités de prévention des accidents : l'expérience réduite que l'on possède d'ores et déjà montre que le surcoût est faible et que les gains en termes de résultats sont particulièrement intéressants. De fait, le marketing social doit être utilisé comme un principe stratégique non seulement lorsque l'on prépare des programmes de portée générale, mais aussi – et peut-être surtout – lorsque l'on ne dispose que de ressources financières limitées.



Le marketing social est une façon de concevoir les choses qui n'est pas limitée à un domaine spécifique de l'action en faveur de la sécurité. Il représente plutôt un moyen complémentaire d'aborder des problèmes qui concernent tel ou tel groupe cible. En principe, il peut être appliqué à tous les domaines intervenant dans la sécurité – communication, éducation, ergonomie, droit, technique automobile et routière, administration – et il devrait donc être plus largement accepté et utilisé. ■



Bibliographie OCDE

- Véhicules et réseaux routiers intelligents. Un bilan des expériences pilotes, 1992
- L'assurance automobile et la prévention des accidents de la route, 1990
- Adaptation du comportement aux changements dans le système de transports routiers, 1990
- Gestion intégrée de la sécurité routière en zone urbaine, 1990.

L'environnement à l'Est : du rouge au vert ?

Les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE et des pays d'Europe centrale et orientale, et des Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique, se réuniront le mois prochain à Lucerne pour débattre de problèmes communs. La dégradation de l'environnement qui s'est produite sous les systèmes de planification centralisée sera sans doute le plus important des dossiers qu'ils auront à traiter.

Ferenc Juhasz et Aldea Ragno

Avant l'avènement de la pérestroïka en 1985, il n'existait pas – officiellement – de dégradation de l'environnement dans les économies de planification centralisée des pays d'Europe centrale et orientale, et l'Union soviétique. Selon la doctrine marxiste orthodoxe, l'Etat avait pour mission principale d'assurer le bien-être de ses citoyens ; or, puisqu'il était également propriétaire de tous les facteurs de production, il ne pouvait pas, par définition, diminuer par ce biais le bien-être en dégradant l'environnement. Plus tard, au cours des années 70 et 80, lorsque les politiques d'environnement prennent une importance accrue à l'Ouest, presque tous ces pays ont adopté de nouvelles législations dans ce domaine. Par la suite, la chute des régimes communistes a révélé l'ampleur des problèmes écologiques dans ces pays.

Même dans des conditions optimales, la « qualité » de l'environnement est diffi-

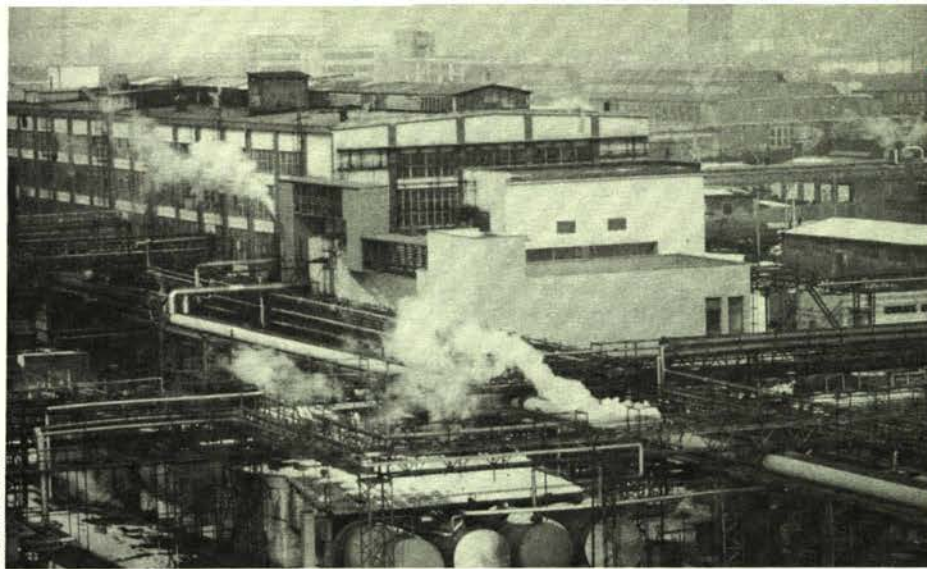
cile à évaluer. Il est problématique d'obtenir des séries chronologiques fiables pour les différents pays, et les comparaisons internationales peuvent être faussées par les différences entre les normes et les techniques de mesure utilisées. La tâche est particulièrement ardue dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale, et les Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI). Toutefois, en limitant les comparaisons à certains polluants ou à certains types analogues d'établissements humains, les grandes villes par exemple, il est possible de faire une première analyse. En plus, tout le monde accepte aujourd'hui certains indicateurs qui permettent de cerner rapidement les causes possibles de la dégradation de l'environnement et l'impact sur la population : des émissions atmosphériques de certains polluants par

Ferenc Juhasz est consultant à la direction de l'environnement de l'OCDE ; Aldea Ragno est stagiaire dans cette même direction.

habitant ou par unité de PIB, ou la qualité de l'eau des grands fleuves, par exemple¹.

Au regard des normes que les pays d'Europe centrale et orientale et les NEI ont fixé pour eux-mêmes, la qualité de l'air et de l'eau semble médiocre. Cependant, ces normes sont dans l'ensemble plus sévères que celles des pays d'Europe occidentale. Les comparaisons de la qualité de l'air (fondées sur les normes de la Communauté européenne) dans un certain nombre de villes montrent que la situation n'est pas si désastreuse : s'agissant des particules (fumée, cendre et poussière principalement), Prague et Bucarest sont plus polluées que Bruxelles et Francfort mais moins qu'Athènes ; s'agissant de la fumée, Budapest est l'une des villes les plus propres d'Europe et Varsovie devance même Madrid et Athènes ; s'agissant des épisodes de

1. Indicateurs d'environnement. Une étude pilote. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.



Non seulement les industries lourdes dominent, mais elles sont très concentrées géographiquement.

fortes concentrations de dioxyde de soufre (SO_2), Budapest, comme Francfort, a dépassé les normes communautaires entre 1985 et 1987, alors que Varsovie et Madrid sont restées en deçà.

Les données révèlent néanmoins l'existence d'un véritable problème de pollution dans les capitales des pays d'Europe centrale et orientale. On a des raisons de penser que la pollution a d'importants effets sur la santé de la population dans ces villes comme dans d'autres centres industriels de la région.

Les régions industrielles sont, plus dans les pays socialistes qu'ailleurs, des sources importantes de pollution atmosphérique, car les industries lourdes y sont généralement regroupées dans un même lieu. Pendant des décennies, les usines ont rejeté d'importantes quantités de fumées industrielles toxiques dans l'atmosphère, surtout lorsqu'elles utilisaient, comme source d'énergie, du charbon de mauvaise qualité. Les concentrations moyennes de fumée noire autour des villes industrielles de Katowice et de Cracovie en Pologne sont, par exemple, deux fois plus élevées qu'à Varsovie et dépassent largement les normes communautaires. Dans la République tchèque, les concentrations maximales d'oxydes de soufre enregistrées dans les complexes industriels de Bohême du Nord qui utilisent du charbon riche en soufre, ont parfois atteint des niveaux record, plus élevés encore qu'à Xian en Chine où la qualité de l'air est réputée être la pire de la planète.

En revanche, dans les régions industrielles de Hongrie où les industries lourdes sont moins concentrées et utilisent souvent d'autres sources d'énergie que le charbon, la qualité de l'air est généralement meilleure que dans les régions industrielles de Pologne ou de l'ex-République fédérative tchèque et slovaque.

En outre, le total des émissions atmosphériques nationales par unité de PIB est élevé. Ainsi, en Pologne et dans l'ex-RFTS, les concentrations d'oxydes d'azote (NO_x) par unité de PIB étaient deux fois plus élevées que dans la plu-

part des pays de l'OCDE. Les émissions d'oxydes de soufre (SO_x) y étaient quatre à cinq fois plus élevées que dans les pays de l'OCDE. Ces comparaisons sont tout au plus approximatives, compte tenu des problèmes de comparabilité des données économiques entre pays socialistes et pays à économie de marché².

La qualité de l'eau est encore plus difficile à évaluer que celle de l'air, le manque de données récentes comparables s'ajoutant aux problèmes techniques. Si l'on compare la qualité des cours d'eau au milieu des années 80, on constate que le Danube et la Tisza en Hongrie étaient beaucoup moins pollués par les bactéries fécales que le Rhin aux Pays-Bas ou le Tage au Portugal. Toutefois, on signale une contamination très importante non seulement des masses d'eau douce mais aussi des eaux souterraines dans toute l'Europe centrale et orientale et les NEI. Les grands fleuves de Pologne ont par exemple été fortement pollués par des rejets massifs d'eau salée provenant des mines de charbon.

L'évacuation des déchets, notamment des déchets industriels, constitue un autre problème grave dans ces pays : la quantité de déchets par unité de production de même que leur toxicité sont généralement plus importantes que dans les pays de l'OCDE, et leur évacuation est irrationnelle et souvent illégale. Les décharges industrielles sont aujourd'hui le triste héritage de la planification centralisée et posent un grave problème aux nouveaux gouvernements de ces pays. En revanche, jusque récemment, les ordures ménagères en posaient moins qu'à l'Ouest. Les emballages, par exemple, étaient en papier de mauvaise qualité ou étaient immédiatement réutilisés par le détaillant ou par le consommateur. Même chose pour les récipients en verre tandis que les boissons en canettes métalliques étaient peu répandues. En somme, il y avait tout simplement moins de produits à consommer, donc moins de déchets ménagers.

La dégradation du sol et l'appauvrissement des ressources biologiques n'ont pas été, à quelques exceptions près, plus marqués que dans les pays de

l'OCDE. De larges zones d'érosion sont signalées en Pologne, en Hongrie et dans l'ex-RFTS, mais les problèmes y semblent bien moins aigus que dans les pays méditerranéens de l'OCDE. En revanche, les forêts semblent avoir gravement souffert, en particulier en Pologne et dans la République tchèque et la République slovaque où les dépôts acides ont été importants.

Le coût

Le préjudice économique causé par la dégradation de l'environnement peut être imputé à toutes sortes de problèmes difficiles à évaluer un à un : manque à produire agricole dû à l'érosion, à la contamination des cultures, à l'acidification des sols, à leur engorgement hydrique ; amenuisement des stocks de poisson ; manque à gagner industriel à cause de la corrosion des matériaux et des coûts du traitement des eaux contaminées avant utilisation ; détérioration des bâtiments due aux dépôts acides ; amenuisement des ressources en bois à cause du dépérissement des forêts ; manque à gagner économique dû à la désaffection touristique.

Le coût des dommages pour la santé est une question cruciale : il est difficile d'évaluer les effets délétères des facteurs environnementaux et les résultats obtenus sont toujours sujets à discussion. Certaines indications portent à croire que la pollution est à l'origine de graves problèmes de santé en Europe centrale et orientale et dans les NEI. Dans les zones très polluées de Haute-Silésie en Pologne, par exemple, la morbidité est 155% plus élevée que la moyenne nationale pour les maladies circulatoires, 30% pour les cancers et 47% pour les maladies respiratoires. En Pologne, il semble que l'aggravation de la pollution ait contribué à faire baisser l'espérance de vie chez les hommes âgés de 50 à 60 ans depuis les années 50. Ce groupe d'âge souffre d'un fort taux de mortalité en Hongrie aussi (les hommes plus que les femmes). Dans l'ex-RFTS, et dans plusieurs autres pays de la région, la mortalité masculine a augmenté depuis les années 70 et 80 et la pollution pourrait en être l'une des causes. En outre, l'impor-

2. Derek Blades, « Révolution statistique en Europe centrale et orientale », l'Observateur de l'OCDE, n° 170, juin-juillet 1991.



S'agissant de la fumée, Budapest est une des villes les plus propres d'Europe.

tance des taux de certaines maladies, y compris des troubles respiratoire aigus, a été attestée notamment dans les zones très polluées de l'ex-RFTS.

Les causes économiques

Trois principaux facteurs ont contribué à la dégradation de l'environnement dans les économies socialistes : le profil industriel de ces pays, leurs pratiques énergétiques et le niveau de leurs investissements dans les équipements de protection de l'environnement.

Les économies d'Europe centrale et orientale et des NEI ont fortement privilégié le développement industriel. Selon des estimations récentes, le secteur industriel y représentait de 35 à 65% du PIB, l'agriculture de 5 à 35% et les services de 20 à 50% (contre, dans les pays industriels avancés de l'OCDE, 30 à 40% pour l'industrie, plus de 55% pour les services et moins de 10% pour l'agriculture). Ce déséquilibre était accentué par le fait que la base industrielle était massivement constituée d'industries lourdes (métallurgie, ciment, produits chimiques de base) grandes consommatrices d'énergie et de ressources. De plus, la plupart des usines de la région utilisent encore des procédés de production dépassés, gros consommateurs d'énergie et très polluants par rapport aux méthodes de production en usage aujourd'hui dans les pays de l'OCDE.

La forte consommation et l'importante production d'énergie constitue la deuxième source de pollution. Au niveau de la consommation par habitant, les différences sont faibles entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, l'intensité énergétique du secteur industriel est cinq fois plus élevée en Pologne qu'aux Etats-Unis³, l'écart entre la Hongrie et l'Allemagne étant du même ordre ; les économies des Républiques tchèque et slovaque consomment, quant à elles, huit fois plus d'énergie que l'Italie. Le faible prix de l'énergie explique en grande partie cette forte consommation.

Par ailleurs, des pays comme la Pologne et l'ex-RFTS étaient jusqu'ici

largement tributaires du charbon local riche en soufre et de qualité médiocre, ce qui n'a fait qu'aggraver la pollution. En Pologne et dans les Républiques tchèque et slovaque, la part du charbon (en pourcentage) dans la production d'électricité est deux fois plus importante qu'en Espagne ou en Allemagne ; s'agissant de la production d'énergie industrielle, la différence est encore plus grande. Ces pays continuaient également à utiliser le charbon pour le chauffage des habitations, pratique responsable d'une grande part de la pollution urbaine. La sûreté des centrales nucléaires est un autre grand sujet de préoccupation. De fait, le seul point positif est la faible intensité énergétique du secteur des transports, les véhicules privés étant peu nombreux et les transports publics économes en énergie restant le moyen de transport le plus répandu.

Que l'industrie lourde ait été privilégiée a contribué à la négligence en matière d'infrastructures publiques écologiques telles que les installations de traitement des eaux, des effluents et déchets. Dans l'ensemble, la fourniture de ces services n'est pas plus mauvaise que, par exemple, dans les pays méditerranéens de l'OCDE même si, à l'exception de la Pologne, ces pays ne possèdent pas de côte susceptible de servir de «poubelle» à leurs déchets, pratique qui de toute façon ne serait pas du tout souhaitable.

Pourquoi l'échec ?

Les pays socialistes avaient pour la plupart mis en place les éléments de base d'une politique d'environnement. Ils s'étaient dotés d'un cadre administratif, avaient adopté des lois et des réglementations, et prévu un système de notification et de surveillance. Ils avaient créé des dispositifs de mise en application assortis de redevances et de sanctions. Or, non seulement les normes officielles d'environnement étaient largement dépassées, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de leur sévérité, mais, en plus, peu d'indices permettent de penser

3. Stephen Perkins, «La situation énergétique en Pologne», l'Observateur de l'OCDE, n° 170, juin-juillet 1991.

que la pollution et les dommages causés à l'environnement aient diminué. Comment expliquer cet échec ?

Tout d'abord, les pouvoirs publics n'ont pas réussi, à de multiples niveaux, à coordonner les politiques environnementales et économiques. Les quotas de production sont toujours restés l'objectif principal en dépit des coûts d'environnement et d'autres problèmes. Dans les économies à planification centralisée, le faible prix des matières premières, de l'énergie et des intrants agricoles suffisait à contrecarrer toute mesure en faveur de l'environnement. La population payait trois fois : les subventions, les atteintes à l'environnement et à la santé et, le cas échéant, le coût des mesures antipollution.

Ensuite, les pouvoirs publics n'ont pas réussi à faire respecter leurs politiques. Les autorités chargées de l'environnement, notamment les autorités locales, n'avaient pas suffisamment de pouvoir face aux grosses entreprises d'Etat de leur région, surtout lorsque ces entreprises étaient les seules sources d'emploi. Les amendes restaient sans effet car les entreprises ne faisaient guère attention à leurs coûts : elles n'étaient jamais menacées de faillite et pouvaient payer n'importe quelle amende ou redevance au titre de la pollution avec les crédits et les aides de l'Etat. Les installations étaient souvent obsolètes et peu performantes et il aurait sans doute été coûteux et improductif de les équiper de dispositifs antipollution.

Enfin, le public n'avait aucun moyen de protester contre les atteintes à l'environnement, ni d'exiger une intervention plus efficace des pouvoirs publics. De fait, la plupart des données sur l'environnement étaient des secrets d'Etat. Vers la fin des années 80, lorsque les sociétés de ces pays ont commencé à s'ouvrir, les mouvements écologistes ont été parmi les premiers groupes de protestation organisés et leur rôle a été important dans la chute des régimes socialistes en Pologne, en Hongrie, dans l'ex-RFTS, en Bulgarie et dans les mouvements pour l'indépendance des républiques baltes.

Comment avancer ?

Avec la chute du communisme, les nouveaux gouvernements démocratiques ont fort à faire, face aux problèmes

Les faibles prix de l'énergie et la mauvaise qualité du charbon aggravent la pollution.

économiques et à ceux posés par la transition vers une économie de marché. Le public s'inquiète désormais davantage du recul de la production et de l'augmentation du chômage et les questions d'environnement ne sont plus au centre des préoccupations.

Toutefois ces questions demeurent importantes pour la transition. Tout d'abord, beaucoup d'entre elles doivent être résolues bien que les problèmes budgétaires actuels limitent les fonds publics disponibles pour financer même les projets les plus urgents d'infrastructures, qu'il s'agisse d'installations d'épuration ou de traitement des eaux. Ces restrictions budgétaires freinent également l'élaboration de politiques d'environnement adaptées à la transition, et la mise en place des mécanismes nécessaires pour gérer les impératifs environnementaux dans une économie de marché. A mesure que les économies des pays de la région reprendront le chemin de la croissance, certains problèmes risquent de s'aggraver – notamment la pollution atmosphérique et la congestion de la circulation résultant de la multiplication des voitures privées.

Ensuite, les gouvernements des pays de la région devront résoudre les problèmes d'environnement en étroite coordination avec les politiques économiques et industrielles de la transition. La restructuration industrielle et d'autres réformes auront d'importantes conséquences pour l'environnement.

L'augmentation du prix de l'énergie et la concurrence commerciale devraient permettre d'améliorer le rendement énergétique et, à long terme, de réorganiser les branches industrielles en tournant le dos à l'industrie lourde. Elle incitera aussi les ménages à mieux utiliser l'énergie. Cette évolution devrait notamment permettre de réduire la pollution atmosphérique imputable aux centrales électriques utilisant des combustibles fossiles et aux installations industrielles. Parallèlement, à mesure que les entreprises viables se moderniseront et investiront dans de nouveaux équipements, les pouvoirs publics pourront utiliser des instruments réglementaires et économiques en faveur d'une « transition propre ».

Les problèmes environnementaux et économiques sont très souvent liés. Beaucoup de grandes entreprises industriel-

les en cours de privatisation risquent par exemple de n'avoir les moyens d'investir ni dans des équipements antipollution, ni dans de nouveaux procédés plus rentables et moins polluants. L'intégration des politiques menées peut contribuer à résoudre ce genre de difficultés.

Depuis le début du processus de transition, les pays de l'OCDE ont offert aux pays d'Europe centrale et orientale des aides très diverses dans le cadre à la fois de programmes bilatéraux et multilatéraux. S'agissant de l'environnement, ces aides ont pris la forme de transferts de connaissances techniques et administratives, de formation de personnel, de transferts de technologies ainsi que de prêts et dons pour financer de grands projets. Beaucoup de ces initiatives font intervenir le secteur privé et des groupes de défense de l'environnement. Ces programmes sont importants non seulement à cause de l'aide directe qu'ils fournissent, mais aussi parce qu'ils offrent bien souvent des fonds de départ et incitent les gouvernements eux-mêmes à déployer de nouveaux efforts.

Les problèmes d'environnement qui se posent en Europe centrale et orientale et dans les NEI ont une dimension internationale indubitable et ce pour deux raisons. Premièrement, la pollution ne s'arrête pas aux frontières, qu'il s'agisse des pluies acides dues à la combustion du charbon, des polluants rejetés dans les cours d'eau qui se jettent dans la Mer noire ou dans la Mer baltique, ou des émissions de gaz à effet de serre. La deuxième raison, qui est au moins aussi importante, est que la solution des problèmes d'environnement de la région doit faire partie intégrante du processus de transition vers des systèmes démocratiques d'économie de marché.



La conférence ministérielle sur l'« environnement pour l'Europe » à Lucerne marque une étape importante du processus de coopération entre les pays de l'OCDE et ceux d'Europe centrale et orientale et les NEI, pour les questions d'environnement. Elle fait suite à la conférence accueillie près de Prague par le président Vaclav Havel en juin 1991. A Lucerne, les ministres examineront essentiellement deux thèmes : une stratégie paneuropéenne à long terme pour l'environne-



Sherbell/Scuba-R.E.A.

ment et un programme d'action en faveur de l'environnement à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et les NEI.

Les ministres examineront par ailleurs diverses questions délicates touchant les problèmes d'environnement de ces pays. Comment utiliser au mieux les modestes fonds nationaux et l'aide internationale ? Quels sont les principaux problèmes nécessitant une aide ? Comment mieux coordonner les politiques nationales et l'aide internationale ? Comment aborder les politiques d'environnement pendant la période de transition si l'on veut promouvoir une « croissance propre » ? Les réponses à ces questions devraient, on l'espère, entraîner une amélioration de l'état de l'environnement dans toute l'Europe et en particulier dans les pays européens en transition. ■



Bibliographie OCDE

- **Environmental Information System and Indicators : A Review of Selected Central European Countries**, CCEET/OCDE, à paraître en anglais et en français, 1993
- **Energy and Environment In European Economies in Transition**, AIE/OCDE, 1993
- **Etudes économiques de l'OCDE : la République fédérative tchèque et slovaque**, CCEET/OCDE, 1992
- **Etudes économiques de l'OCDE : la Hongrie**, CCEET/OCDE, 1991
- Stephen Perkins, « La situation énergétique en Pologne », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 170, juin-juillet 1991.

REPÈRES

ALLEMAGNE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,4	1,2
Prix à la consommation ^a	4,8	4,1	3,0
Taux de chômage	7,6	8,3	8,1
Balance courante ^b	-1,3	-1,2	-1,2

AUSTRALIE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	2,0	2,9
Prix à la consommation ^a	1,9	2,1	2,3
Taux de chômage	11,0	10,6	10,0
Balance courante ^b	-3,0	-3,3	-3,4

AUTRICHE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	2,0	1,8
Prix à la consommation ^a	4,0	3,7	3,5
Taux de chômage	4,0	4,4	4,7
Balance courante ^b	0,3	0,2	0,1

BELGIQUE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,3	1,3
Prix à la consommation ^a	2,5	2,6	2,7
Taux de chômage	9,3	9,6	9,6
Balance courante ^b	1,8	2,0	2,2

CANADA	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,3	3,2
Prix à la consommation ^a	1,4	2,3	1,9
Taux de chômage	11,2	11,3	10,8
Balance courante ^b	-4,3	-4,2	-3,9

DANEMARK	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,2	2,1
Prix à la consommation ^a	2,1	1,6	1,8
Taux de chômage	11,0	11,0	10,6
Balance courante ^b	3,0	3,3	3,1

ESPAGNE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,4	0,9
Prix à la consommation ^a	6,5	6,0	4,7
Taux de chômage	18,0	19,3	19,1
Balance courante ^b	-3,4	-3,3	-3,0

ÉTATS-UNIS	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,8	2,4
Prix à la consommation ^a	3,0	2,5	2,3
Taux de chômage	7,4	7,3	6,9
Balance courante ^b	-0,9	-1,1	-1,1

FINLANDE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	-2,0	1,9
Prix à la consommation ^a	3,6	4,0	4,5
Taux de chômage	12,7	13,1	12,4
Balance courante ^b	-3,8	-1,7	0,2

FRANCE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,9	1,6
Prix à la consommation ^a	2,9	2,4	2,2
Taux de chômage	10,3	10,8	10,8
Balance courante ^b	0,1	0,3	0,3

GRÈCE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	1,2	1,1
Prix à la consommation ^a	15,7	12,9	9,1
Taux de chômage	9,1	10,2	10,5
Balance courante ^b	-2,4	-2,2	-2,1

IRLANDE	1992 1993 1994		
	Produit intérieur brut	2,6	2,3
Prix à la consommation ^a	3,6	2,1	2,6
Taux de chômage	17,2	19,3	20,1
Balance courante ^b	6,6	5,2	4,7

Notes : Les chiffres en *italiques* sont des prévisions de l'OCDE

a. Déflateur de la consommation privée
b. Balance courante en % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 52, décembre 1992 ; pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE

REPÈRES

		1992	1993	1994
ISLANDE	Produit intérieur brut	-2,8	-0,9	1,0
	Prix à la consommation ^a	4,0	1,0	0,2
	Taux de chômage	2,9	4,0	4,7
	Balance courante ^b	-3,6	-2,6	-3,0

		1992	1993	1994
ITALIE	Produit intérieur brut	1,2	0,8	1,7
	Prix à la consommation ^a	5,4	6,0	5,3
	Taux de chômage	11,0	11,3	11,4
	Balance courante ^b	-1,9	-2,1	-1,7

		1992	1993	1994
JAPON	Produit intérieur brut	1,8	2,3	3,1
	Prix à la consommation ^a	2,1	1,5	1,7
	Taux de chômage	2,2	2,3	2,4
	Balance courante ^b	3,2	3,3	3,3

		1992	1993	1994
LUXEMBOURG	Produit intérieur brut	2,5	2,3	3,1
	Prix à la consommation ^a	2,8	2,9	2,9
	Taux de chômage	1,5	1,5	1,4
	Balance courante ^b	1,8	2,0	2,2

		1992	1993	1994
NORVÈGE	Produit intérieur brut	1,3	0,5	3,7
	Prix à la consommation ^a	2,4	2,0	1,5
	Taux de chômage	6,2	6,6	6,2
	Balance courante ^b	2,9	3,3	5,3

		1992	1993	1994
NOUVELLE-ZÉLANDE	Produit intérieur brut	3,1	3,0	2,8
	Prix à la consommation ^a	1,5	1,7	1,6
	Taux de chômage	10,7	10,6	10,3
	Balance courante ^b	0,0	0,1	0,1

		1992	1993	1994
PAYS-BAS	Produit intérieur brut	1,4	1,2	2,4
	Prix à la consommation ^a	3,3	2,3	2,0
	Taux de chômage	5,6	5,9	5,9
	Balance courante ^b	3,1	3,7	3,8

		1992	1993	1994
PORTUGAL	Produit intérieur brut	1,9	1,7	2,4
	Prix à la consommation ^a	9,2	7,0	5,9
	Taux de chômage	4,4	4,7	4,8
	Balance courante ^b	0,1	-0,5	-0,6

		1992	1993	1994
ROYAUME-UNI	Produit intérieur brut	-1,0	1,3	2,4
	Prix à la consommation ^a	5,4	5,2	4,2
	Taux de chômage	10,1	10,8	10,5
	Balance courante ^b	-2,1	-2,4	-2,9

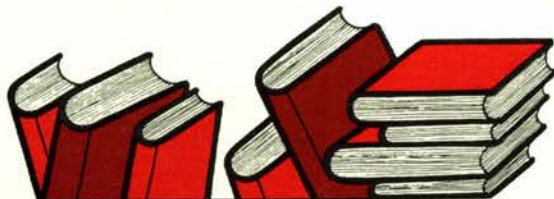
		1992	1993	1994
SUÈDE	Produit intérieur brut	-1,2	-1,4	1,3
	Prix à la consommation ^a	2,4	3,6	2,2
	Taux de chômage	5,0	6,5	6,8
	Balance courante ^b	-1,2	-0,5	0,4

		1992	1993	1994
SUISSE	Produit intérieur brut	0,2	1,1	1,8
	Prix à la consommation ^a	4,0	3,4	2,5
	Taux de chômage	3,0	3,8	3,5
	Balance courante ^b	5,8	6,7	6,5

		1992	1993	1994
TURQUIE	Produit national brut	5,3	4,5	5,0
	Prix à la consommation ^a	72,0	66,0	63,0
	Taux de chômage	11,8	12,5	13,1
	Balance courante ^b	-1,1	-1,1	-1,3

Notes : Les chiffres en *italiques* sont des prévisions de l'OCDE
 a. Déflateur de la consommation privée
 b. Balance courante en % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : **Perspectives économiques de l'OCDE**, n° 52, décembre 1992 ; pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'**Observateur de l'OCDE**



Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ

Économie

Études économiques de l'OCDE Série 1992-1993

ROYAUME-UNI

janvier 1993
(10 93 28 2) ISBN 92-64-23816-6, 135 p.

DANEMARK

février 1993
(10 93 13 2) ISBN 92-64-23831-X, 150 p.

NOUVELLE-ZÉLANDE

février 1993
(10 93 05 2) ISBN 92-64-23817-1, 150 p.
Chaque numéro :
FF80 £11 US\$20 DM30
Abonnement 1993 (17 à 19 études)
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363
FF950 £110 US\$195 DM360

Revue économique de l'OCDE

N° 19, hiver 1992

Numéro spécial :

Les coûts économiques de la réduction des émissions de CO₂

février 1993
Voir Tom Jones, «Changement du climat : les aspects économiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 179, décembre 1992-janvier 1993.
(13 92 19 2) ISBN 92-64-23828-X, 216 p.
FF120 £15 US\$25 DM47
Abonnement 1993 (2 numéros à partir du n° 20)
(13 00 00 2) ISSN 0255-0830
FF220 £27 US\$48 DM86

Série «Comptes nationaux» MÉTHODES UTILISÉES PAR LES PAYS DE L'OCDE POUR MESURER LES STOCKS DE CAPITAL FIXE

janvier 1993 - bilingue
(30 92 08 3) ISBN 92-64-03708-X, 66 p.
FF95 £14 US\$26 DM39

Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition

LES PROBLÈMES ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN POLOGNE

janvier 1993
Cette étude examine l'héritage de quarante années d'économie planifiée et passe en revue les réformes récentes mises en œuvre par les nouveaux gouvernements démocratiques, les disparités régionales ainsi que les objectifs et instruments de la politique régionale. Elle contient deux études de cas consacrées à deux régions en difficulté, à savoir la haute Silésie, région industrielle dans laquelle une restructuration s'impose, et la région de Zamosc, zone rurale sous-développée. Compte tenu de l'expérience acquise par les pays de l'OCDE, des propositions sont formulées quant aux principaux objectifs qui pourraient être assignés aux politiques de développement régional en Pologne.
(14 92 03 2) ISBN 92-64-23807-7, 72 p.
FF60 £10 US\$15 DM25

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME Europe centrale et orientale

N° 1 - février 1993 - bilingue

Cette nouvelle publication trimestrielle est un complément aux **Principaux indicateurs économiques de l'OCDE**. Elle contient un large éventail de données mensuelles, trimestrielles et annuelles pour cinq pays d'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Hongrie, Pologne, République fédérative tchèque et slovaque, Roumanie. Les indicateurs sélectionnés couvrent en particulier la production industrielle, la construction, l'emploi, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, le commerce intérieur et les échanges.
(07 93 01 3) ISBN 92-64-03710-1, 40 p.
FF40 £5 US\$9 DM16
Abonnement 1993
(07 93 00 3) ISSN 1019-9829
FF120 £16 US\$28 DM52
Disponible sur disquette :
l'abonnement annuel comprend : «Sources et définitions», données rétrospectives à partir de 1980, mises à jour trimestrielles.
Prix de lancement : FF1 200 £135 US\$215 DM350

Affaires financières

LA FISCALITÉ DANS LES PAYS DE L'OCDE

février 1993
Ce texte, rédigé dans un style clair et concis accessible à tous, dresse un tableau exhaustif des différents dispositifs fiscaux en vigueur en 1990 dans les pays de l'OCDE : l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les systèmes d'imposition des entreprises et les systèmes de taxe sur la valeur ajoutée, les droits et les obligations des contribuables. Ce tour d'horizon détaillé de la fiscalité et des récentes réformes entreprises dans les pays de l'OCDE constitue un excellent manuel de référence pour toutes les personnes, spécialistes ou non, désireuses de connaître à fond (ou de se familiariser avec) ce domaine.
53 tableaux et 3 graphiques
(23 93 01 2) ISBN 92-64-23815-8, 122 p.
FF90 £15 US\$36 DM22

LES ASPECTS FISCAUX DES PRIX DE TRANSFERT PRATIQUÉS AU SEIN DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Les propositions américaines de règlements

(02 93 01 2) ISBN 92-64-23821-2, 56 p.
FF40 £7 US\$9 DM16

PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT ET DÉPENSES RÉELLES POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS 1990

février 1993 - bilingue
Cette publication contient l'une des trois comparaisons régionales parues en 1992 et en 1993, comparaisons calculées sur la base de données de prix et de dépenses de la nouvelle année de

référence 1990. La comparaison publiée dans ce volume est une comparaison bilatérale des deux pays.
(30 93 02 3) ISBN 03711-X, 60 p.
FF70 £10 US\$18 DM30

Série «Questions de fiscalité internationale»

N° 4 : MODÈLE DE CONVENTION FISCALE

Quatre études complémentaires décembre 1992

Cette publication contient quatre rapports récents de l'OCDE qui ont entraîné des modifications aux commentaires sur le **Modèle de Convention fiscale** concernant le revenu et la fortune. Ces études traitent de problèmes particuliers relatifs au **Modèle**, à savoir l'application de la règle des 183 jours prévue à l'alinéa 2 b) de l'article 15 du **Modèle**, l'application des conventions fiscales aux cas dits «triangulaires», le régime fiscal des versements afférents aux logiciels et le régime fiscal des cotisations des salariés à des régimes de retraite établis à l'étranger.
(23 92 03 2) ISBN 92-64-23801-8, 108 p.
FF100 £17 US\$24 DM41

Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition

ÉVALUATION ET PRIVATISATION

janvier 1993
L'évaluation est une condition préalable au succès des privatisations. Elle est nécessaire aux agences de privatisation pour les aider à fixer un prix équitable dans leurs négociations avec les investisseurs et à justifier le prix de vente après accord. Les investisseurs utiliseront les évaluations pour déterminer un prix ajusté en fonction du risque, qui leur permettra d'atteindre le niveau de rentabilité souhaité. Ce rapport examine les développements intervenus dans le domaine comptable et de l'évaluation. Tirant parti de l'expérience récente des pays d'Europe centrale et orientale, il passe en revue les principales méthodes d'évaluation des actifs et des entreprises et leur application dans une période de transition et d'incertitude économique.
(14 93 02 2) ISBN 92-64-23818-2, 122 p.
FF100 £17 US\$24 DM40

MÉTHODES DE PRIVATISATION DES GRANDES ENTREPRISES

janvier 1993 - bilingue
Les décideurs des pays d'Europe centrale et orientale qui mettent en œuvre des programmes de privatisation à grande échelle sont confrontés à un extraordinaire défi. Ce rapport analyse les aspects pratiques de la privatisation des grandes entreprises : la portée de la privatisation, les mesures prises avant la privatisation, les problèmes de comptabilité et d'évaluation, les modalités de la privatisation, les aspects concernant le marché financier, le cadre juridique et institutionnel, le rôle des conditions macro-économiques et les aspects politiques et sociaux. Ce volume, qui fait partie d'une série consacrée aux problèmes qui se posent aux pays d'Europe centrale et orientale, vise à mieux faire comprendre les problèmes que les décideurs de ces pays

ont à résoudre lorsqu'ils doivent élaborer et appliquer des mesures pour privatiser les grandes entreprises.

(14 92 07 3) ISBN 92-64-03709-8, 182 p.
FF150 £26 US\$36 DM62

Agriculture et pêcheries

L'INTÉGRATION DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT Progrès récents

et nouvelles orientations
février 1993
(97 92 11 2) ISBN 92-64-23820-4, 100 p.
FF100 £17 US\$24 DM41

EXAMEN DES PÊCHERIES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

janvier 1993
Dans son examen annuel, le comité des pêcheries de l'OCDE expose les principaux événements ayant exercé une influence sur la pêche commerciale des pays membres, notamment la politique et l'action des pouvoirs publics, et l'évolution de la production, de la transformation, de la commercialisation et des échanges internationaux dans ce domaine.

Cette édition contient également une étude spéciale sur la Pologne.

170 tableaux
(53 92 01 2) ISBN 92-64-23810-7, 374 p.
FF400 £52 US\$96 DM156

Développement

Série « Documents du Centre de développement » L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE Approches pour un développement durable

Sous la direction de Hartmut Schneider, en coopération avec Jacqueline Vinke et Winifred Weekes-Vagliani
janvier 1993

(02 92 16 1) ISBN 92-64-13771-8, 258 p.
FF110 £18 US\$30 DM45

Développement rural

QUEL AVENIR POUR NOS CAMPAGNES ? Une politique de développement rural

janvier 1993
Ce rapport constitue un cadre de référence permettant d'aborder la complexité des dimensions territoriale et multisectorielle du développement rural. Il est illustré par de nombreux exemples dans les pays de l'OCDE. Après une analyse des problèmes et des potentialités des zones rurales, il propose de relever le défi du développement rural à l'aide de politiques articulées autour d'objectifs clairement définis.

Voir Christian Huillet et Richard Long, «Pour une politique de développement rural», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.
(03 93 02 2) ISBN 92-64-23808-5, 84 p.
FF80 £14 US\$20 DM33

10 MEILLEURES VENTES

(Pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté)

1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 52

(12 92 52 2) ISBN 92-64-13792-0
FF110 £13,50 US\$24 DM43

2. Études Économiques de l'OCDE Série 1991-1992 JAPON

(10 92 03 2) ISBN 92-64-13773-4
FF70 £10 US\$18 DM27

3. Études Économiques de l'OCDE Série 1991-1992 ÉTATS-UNIS

(10 92 02 2) ISBN 92-64-13775-0
FF70 £10 US\$18 DM27

4. MANUEL DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT Principes du CAD pour une aide efficace

(43 92 06 2) ISBN 92-64-13779-3
FF75 £12 US\$19 DM31

5. COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT Efforts et politiques poursuivis par les membres du comité d'aide au développement Rapport 1992

(43 92 05 2) ISBN 92-64-13772-6
FF160 £19 US\$34 DM65

6. STATISTIQUES DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Endettement et autres engagements des pays et territoires en développement, des pays d'Europe centrale et orientale et de certains autres pays et territoires à fin décembre 1991 et fin décembre 1990

(43 92 04 2) ISBN 92-64-13766-1
FF95 £14 US\$26 DM39

7. LE SYSTÈME DE SANTÉ AMÉRICAIN À LA CROISÉE DES CHEMINS

(11 92 03 2) ISBN 92-64-13780-7
FF60 £15 US\$9 DM25

8. POLITIQUES URBAINES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

(97 92 03 2) ISBN 92-64-13758-0
FF150 £22 US\$37 DM60

9. LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE SANTÉ Analyse comparée de sept pays de l'OCDE

(81 92 02 2) ISBN 92-64-13791-2
FF180 £30 US\$46 DM74

10. POLITIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE L'OCDE Tour d'horizon annuel

(70 92 05 2) ISBN 92-64-13765-3
FF150 £21 US\$37 DM61

Enseignement

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A L'EMPLOI

Volume de synthèse février 1993

Les relations entre l'enseignement supérieur et l'emploi font l'objet d'un nouvel intérêt pour trois raisons : l'éducation en général est maintenant perçue comme une ressource «stratégique» ; la diffusion du progrès technologique exige des qualifications professionnelles de plus en plus élevées ; certaines catégories de diplômés subissent le chômage et la déqualification.

Quatre volumes, déjà publiés dans la série des «Documents de l'OCDE», réunissent l'ensemble des données pour les pays de l'OCDE qui étaient disponibles à la fin de 1990 sur les flux d'étudiants et leur insertion dans la vie active. Un important travail d'ordre conceptuel a été entrepris par chaque pays pour collecter et présenter des données permettant de faire un travail comparatif sur les sorties des enseignements supérieurs et les entrées dans la vie active. Les études montrent aussi combien les approches et les philosophies varient selon les pays.

Le présent rapport est une synthèse de ces informations ; il s'efforce d'en dégager les lignes de force et de préciser les défis posés pour les années 90.

Voir Eric Esnault, «De l'enseignement supérieur à l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 176, juin-juillet 1992.

(91 92 05 2) ISBN 92-64-23825-5, 152 p.
FF140 £23 US\$33 DM57

Déjà publiés :

Volume I : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique.

Volume II : Canada, Danemark, Espagne, États-Unis.

Volume III : Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas.

Volume IV : Royaume-Uni, Suède, Suisse.
Prix de chaque numéro : FF60 £6 US\$15 DM18

Emploi et affaires sociales

Série «OCDE études de politique sociale»

N° 9 : LES RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS ET LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

février 1993

Les gouvernements ont commencé à se tourner vers le secteur privé pour trouver les moyens susceptibles de financer, dans les années à venir, les pensions de retraite sans pour autant relever les impôts. A brève échéance, cela pourrait également permettre d'alléger la charge pesant sur les budgets nationaux. Toutefois, ce qui manque souvent, c'est une vision globale de cette question comme, notamment, les divers rôles que jouent les régimes privés de pension et leur efficacité, les contradictions susceptibles de surgir entre les objectifs des secteurs public et privé dans ce domaine, les possibilités offertes par les régimes privés, et le coût inhérent. Cet ouvrage vise à éclairer le débat sur ces questions.

Voir Elisabeth Duskin, «Pensions publiques, pen-

sions privées», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 179, décembre 1992-janvier 1993.
(81 92 06 2) ISBN 92-64-23790-9, 160 p.
FF150 £25 US\$35 DM60

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

CONFERENCE ON ENERGY AND ENVIRONMENT IN EUROPEAN ECONOMIES IN TRANSITION*

Prague Proceedings
février 1993

* En anglais uniquement
(61 93 04 1) ISBN 92-64-13813-7, 256 p.
FF220 £36 US\$53 DM90

ENERGY POLICIES OF THE REPUBLIC OF KOREA*

janvier 1993
* En anglais uniquement
(61 92 19 1) ISBN 92-64-13805-6, 126 p.
FF160 £26 US\$38 DM64

TAXING ENERGY*

Why and How
février 1993
* En anglais uniquement
(61 93 01 1) ISBN 92-64-13806-4, 152 p.
FF170 £29 US\$39 DM70

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire) Série «Sûreté»

LA SÛRETÉ DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

février 1993
Ce rapport constitue une analyse à jour de la sûreté du cycle du combustible nucléaire, fondée sur l'expérience des pays de l'OCDE. Il aborde les aspects techniques des activités du cycle du combustible, présente les pratiques d'exploitation et esquisse les perspectives d'avenir.
(66 92 17 2) ISBN 92-64-23824-7, 248 p.
FF280 £47 US\$65 DM115

Série «Radioprotection»

GESTION DU TRAVAIL POUR RÉDUIRE

LA RADIOEXPOSITION PROFESSIONNELLE

Compte rendu d'une réunion de travail de l'AEN

Paris, 4-6 février 1992
février 1993 - bilingue
(66 92 09 3) ISBN 92-64-03712-8, 344 p.
FF290 £48 US\$70 DM119

Gestion publique

GESTION PUBLIQUE

Profils des pays de l'OCDE

janvier 1993
Cette publication, destinée à servir de manuel de référence, est un recueil systématique des informations concernant les principales institutions du secteur public dans 22 pays de l'OCDE. Pour chaque pays sont indiquées les instances clefs du gouvernement central, des pouvoirs législatif et judiciaire et des collectivités territoriales. Sont

aussi fournies certaines données statistiques complémentaires concernant les structures du secteur public.

Les profils par pays mettent en évidence la diversité des systèmes administratifs en vigueur au milieu de l'année 1992 dans des pays démocratiques à économie de marché les plus avancés du monde. Ce recueil vise à aider le lecteur à comprendre et à comparer les contextes dans lesquels s'inscrivent les réformes en cours dans le domaine de la gestion publique.

(42 93 01 2) ISBN 92-64-23809-3, 384 p.
FF350 £58 US\$80 DM140

Série «Études sur la gestion publique»

LES TRAITEMENTS DU PRIVÉ POUR LE PUBLIC

Rémunération liée à la performance pour les cadres de la fonction publique
février 1993

Voir Maria Maguire et Robert Wood, «Rémunérations : quand la fonction publique imite le secteur privé», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 175, avril-mai 1992.
(42 92 02 2) ISBN 92-64-23823-9, 236 p.
FF120 £20 US\$28 DM49

Science, technologie et industrie

Série PIIC «Politiques d'information, d'informatique et de communication»

N° 31 : LES INDICATEURS D'UTILISATION

Une base nouvelle pour les politiques des technologies de l'information

janvier 1993
Cet ouvrage propose d'élaborer des indicateurs d'utilisation des TI - moyens de mesure qui rendent compte des incidences quantitatives et qualitatives des TI dans leurs applications des secteurs privé et public.

Il présente une nouvelle approche de ces questions et fournit des informations détaillées sur l'utilisation des technologies de l'information et les tendances naissantes dans les pays de l'OCDE.
(93 93 01 2) ISBN 92-64-23814-X, 130 p.
FF100 £17 US\$24 DM41

STI REVUE - SCIENCE, TECHNOLOGIE, INDUSTRIE

N° 11 - décembre 1992
L'innovation et l'application de nouvelles technologies occupent désormais une place centrale dans la stratégie des entreprises et retiennent de plus en plus l'attention des pouvoirs publics, mais on ne dispose que de très peu de données chiffrées pour les mesurer. Ce numéro de la *STI Revues* s'attache à combler ce manque en faisant appel à une plus grande variété de sources que de coutume pour présenter les informations recueillies par des enquêtes nationales qui viennent d'être menées sur l'innovation. Les résultats des enquêtes nationales sur l'innovation sont présentés pour l'Allemagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

(90 92 11 2) ISBN 92-64-23811-5, 138 p.
FF110 £13,50 \$23,50 DM45
Abonnement 1993 (N°s 12 et 13)
(90 00 00 2) ISSN 1010-5239
FF190 £22 US\$42 DM84

Transports

LE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

Les enjeux de demain
février 1993

Voir Michel Andrieu, «Transport aérien : quel horizon ?», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 180, février-mars 1993.
(03 93 01 2) ISBN 92-64-23797-6, 118 p.
FF120 £21 US\$29 DM50

LES TRANSPORTS MARITIMES 1991

février 1993
Ce rapport annuel traite des faits marquants observés dans le domaine des transports maritimes internationaux en 1991 et, chaque fois que cela a été possible, pendant les premiers mois de 1992. Il permet par ailleurs de replacer les événements récents dans l'évolution à long terme des transports maritimes et des échanges internationaux. Il donne un aperçu général de l'évolution des transports maritimes internationaux en 1991 en les situant dans le contexte des politiques maritimes nationales et internationales. Il contient une étude, pour 1991 et les premiers mois de 1992, de l'évolution commerciale des transports maritimes mondiaux, y compris de l'interaction de l'offre et de la demande sur les marchés des frets mondiaux. Le rapport s'accompagne d'une annexe statistique dans laquelle sont rassemblés les principaux éléments concernant le trafic maritime international, la flotte mondiale et les divers marchés des frets. Deux études fouillées font le point sur la situation respective du secteur des transports maritimes dans la Fédération de Russie et la République d'Ukraine.

32 tableaux et 16 graphiques
(76 93 01 2) ISBN 92-64-23833-0, 152 p.
FF190 £33 US\$46 DM79

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

LA CROISSANCE DU TRANSPORT EN QUESTION

12ème symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports

janvier 1993
Face à une conjoncture caractérisée par une mobilité croissante et une sensibilisation accrue au respect de l'environnement, il est hors de doute que l'expansion des transports est remise en cause. Par exemple, l'usage de la voiture particulière dans les aires urbaines ne semble pas devoir diminuer, malgré de sévères atteintes à l'environnement et une prise de conscience de plus en plus vive. Des solutions existent, mais les autorités se heurtent à une certaine résistance de la part du public.

Cette publication fait le point sur les questions relatives à la croissance des transports et à la qualité de la vie, en mettant l'accent tant sur les données sociologiques que sur les aspects technologiques, permettant ainsi d'aboutir à une esquisse de solutions.

67 tableaux et 77 graphiques
(75 93 01 2) ISBN 92-821-2180-1, 702 p.
FF350 £58 US\$80 DM140

1394762508

LA SANTÉ EN CHIFFRES: une mise à jour

Aucune analyse rigoureuse de la politique à mener dans un quelconque domaine n'est possible sans informations quantitatives et qualitatives solides et récentes.

C'est pourquoi la disquette la mieux vendue de l'OCDE

ÉCO-SANTÉ OCDE/ OECD HEALTH DATA

qui présente les statistiques clefs des systèmes de santé des 24 pays membres, vient d'être mise à jour. Son objectif : actualiser l'étude macro-économique de l'évolution des systèmes de santé dans le cadre démographique, sanitaire, économique et social général.

La disquette, préparée conjointement par l'OCDE et le CREDES, contient maintenant plus de 200 000 données relatives à la période 1960-1991, regroupant quelque 300 variables, dont :

- dépenses totales de santé
- dépenses d'hospitalisation
- dépenses de biens médicaux
- hôpitaux : équipement et personnel
- professions de santé : effectifs, revenus
- démographie
- mortalité précoce, morbidité
- environnement socio-économique
- durée de séjour
- fréquence de certains traitements
- financement des dépenses de santé
- dépenses et utilisation de services ambulatoires
- protection sociale
- procédures chirurgicales
- espérance de vie
- modes de vie
- taux de conversion monétaire

Le programme ne se limite pas à une rapide consultation des données. Il permet de construire des tableaux très élaborés, de réaliser une grande variété de graphiques de corrélation et de «camemberts» avec la possibilité de les sauvegarder et de les retrouver pour une impression en série. Le logiciel permet également des représentations cartographiques.

Prix : FF 3 200 £ 355 US\$ 580 DM 970

(remise pour les membres du corps enseignant, les administrations nationales et hospitalières)

Envoyez votre commande ou demandez une brochure gratuite d'information à :

OCDE éditions électroniques,

2, rue André Pascal

75775 Paris Cedex 16, France ;

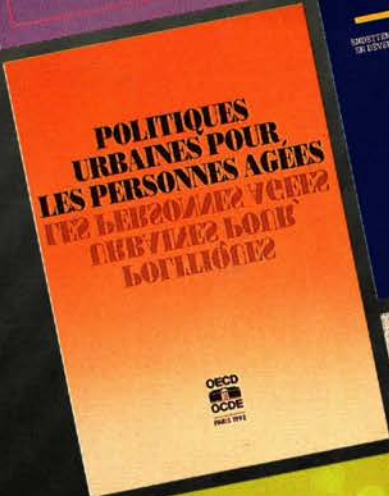
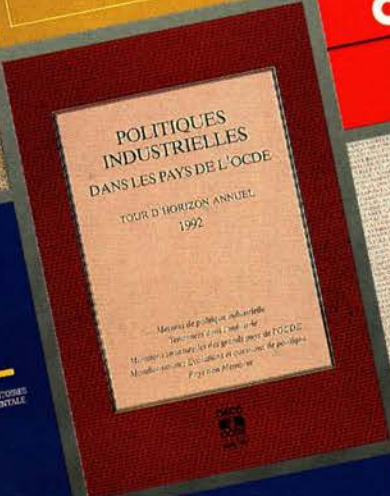
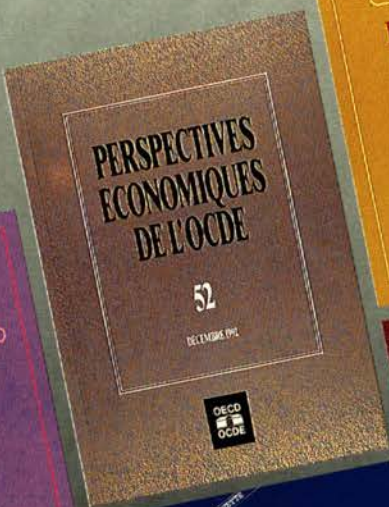
fax (33-1) 45 24 98 99 ; tél. (33-1) 45 24 81 65,

l'un des centres de publications et d'information de l'Organisation (Bonn, Tokyo, Washington) ou au distributeur de l'OCDE dans votre pays.



les éditions de l'OCDE

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



Vous trouverez
le bon de commande
à l'intérieur
de ce numéro

